● Année 1957. — N° 6. Le Numéro : 15 francs. Mercredi 30 Janvier 1957 ●

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SEANCES
QUESTIONS ECRITES ET REPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE :
MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 400 fr. ; ÉTRANGER : 800 fr.
(Compte chèque postal: **9063.13, Paris.)**

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations	DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e	POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SESSION DE 1956-1957 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 38e SEANCE

Séance du Mardi 29 Janvier 1957.

SOMMAIRE

Présidence de M. Laurent-Eynac, vice-président.

1. — Procès-verbal (p. 95).

2. — Excuse (p. 95).

3. — Suite de la discussion d'urgence: 1° de la proposition de M. Georges Monnet, tendant à demander au Gouvernement de ne donner sa signature au projet de marché commun européen que si l'inclusion des départements et territoires d'outre-mer y est expressément prévue; 2° de la proposition de M. Reyt et des membres du groupe du centre républicain d'action paysanne et sociale, tendant à inviter le Gouvernement à sauvegarder les liens économiques et politiques existant entre les différents pays de la zone franc, préalablement à toute adhésion de la France au marché commun européen. (Nos 201, session 1956-1957, 392, session 1955-1956, 210 et 212, session 1956-1957; avis de la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts) (p. 95).

Suite de la discussion générale: MM. Le Brun Kéris, Junillon, Schneider, Dumas, Olléon, rapporteur de la commission des affaires économiques.

Passage à la discussion de la proposition:

M. Dusseaulx, président de la commission.

Vote par division: MM. Loste, Egretaud.

Première partie. — Adoption au scrutin.

Deuxième partie. — Adoption au scrutin.

Sur l'ensemble: MM. Giovoni, Roulleaux-Dugage, Oudard, Antonini, Bégarra, Vignes, Mitterrand, Monnet, président de la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts, saisie pour avis.

Adoption, au scrutin, de la proposition et de son nouveau titre.

4. — Dépôt d'une proposition (p. 107).

5. — Règlement de l'ordre du jour (p. 107).

PRESIDENCE DE M. LAURENT-EYNAC,
vice-président.

(La séance est ouverte à quinze heures.)

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. La séance est ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 25 janvier a été affiché.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

EXCUSE

M. le président. M. Peretti s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

— 3 —

MARCHE COMMUN EUROPEEN

Suite de la discussion d'urgence de deux propositions. Adoption d'une proposition.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion d'urgence:

1° De la proposition de M. Georges Monnet tendant à demander au Gouvernement de ne donner sa signature au projet de marché commun européen que si l'inclusion des départements et territoires d'outre-mer y est expressément prévue;

2° De la proposition de M. Reyt et des membres du groupe du centre républicain d'action paysanne et sociale tendant à inviter le Gouvernement à sauvegarder les liens économiques et politiques existant entre les différents pays de la zone franc, préalablement à toute adhésion de la France au marché commun européen. (N°s 201, session 1956-1957, 392, session 1955-1956, 210 et 212, session 1956-1957.)

Dans la discussion générale, la parole est à M. Le Brun Kéris.

M. Le Brun Kéris. Mesdames, messieurs, mes chers collègues, arrivé à ce point de notre discussion, je m'en voudrais de l'allonger par des considérations d'ordre technique; aussi bien, sur ce point, à peu près tout a été dit, et parfois d'une façon excellente. Je crois en particulier que tout fut dit, au départ, dans le travail de notre rapporteur. Son rapport, je puis vous l'affirmer, a franchi les murs de notre Assemblée et a eu une réelle influence dans d'autres enceintes. Vous me permettrez d'en remercier M. Olléon car son exposé a été de nature à rappeler la qualité des travaux de cette Assemblée. On peut être ou ne pas être d'accord sur ses conclusions, mais je pense que tout le monde estimera avec moi que notre rapporteur nous a rendu le service de présenter un travail digne d'une Assemblée comme la nôtre. (*Applaudissements au centre, à droite et à gauche.*)

MM. Jean Guiter et Dardelle. Très bien!

M. Le Brun Kéris. Beaucoup de précisions ont déjà été apportées et parfois même des précisions inexactes. (*Sourires.*) Notre collègue communiste qui, malheureusement, est absent, a rapporté un propos que M. Robert Schuman aurait tenu au congrès du Mouvement républicain populaire de Strasbourg. J'ai employé ma fin de semaine à relire la sténographie de ce congrès. J'ai lu en effet une intervention du président Robert Schuman, mais les propos à lui prêtés par notre collègue communiste n'ont pas été tenus, je puis vous l'affirmer. Poursuivant mes recherches, j'ai trouvé une phrase, prononcée à Montpellier, comportant le même choix de mots, mais disant exactement le contraire. (*Sourires.*) C'était une phrase de M. Paul Coste-Floret: « Nous ne pouvons et nous n'avons pas le droit d'apporter en dot à la jeune Europe des fiefs et des apanages dont nous ne disposons à aucun titre ». Voilà donc la façon dont sont apportées, parfois, les précisions.

Sans plus m'attarder sur de telles « précisions », je voudrais, plutôt que des chiffres, rappeler quelques-uns des principes qui sont à la base de notre discussion. Beaucoup d'entre nous sont partisans du marché commun; en tous les cas nous sommes partisans, pour la plupart, de l'inclusion des territoires d'outre-mer à l'intérieur de ce marché; tous ou presque tous reconnaissons la nécessité d'une adaptation progressive.

Point n'est besoin d'insister là-dessus, mais avant de souligner la très grande utilité, pour la France comme pour l'Europe et pour les territoires d'outre-mer, de cette inclusion de nos territoires, je voudrais rappeler le terrible danger que nous pourrions courir si une fois de plus, ayant lancé une politique, ayant engagé nos partenaires, nous faisions encore un pas en arrière et, tels des chevaux rétifs, nous dérobions devant le dernier obstacle.

Dans un très remarquable article, M. Valery Giscard d'Estaing, député du Puy-de-Dôme, disait dernièrement, que dans le monde actuel nous faisions figure de « non inscrits ».

C'est très dangereux d'être des « non inscrits » et je craindrais qu'à force de prendre perpétuellement des initiatives, puis de revenir en arrière, nous ne nous trouvions dans une pénible situation.

Cela mérite réflexion, mais de toute façon chacun doit souhaiter cette inclusion, en premier lieu la France. Et notre collègue M. le président Monnet l'a excellement souligné: si par malheur, a-t-il dit, les territoires d'outre-mer n'étaient pas inclus dans le marché commun, nous risquerions d'assister à une séparation progressive qui ne pourrait que s'accentuer.

Et je n'ai pas besoin, après M. Monnet, d'insister sur le terrible danger que ce serait pour notre pays de se voir dans une telle situation.

Mais pour l'outre-mer aussi ce serait grave. J'ai été impressionné, comme probablement certains d'entre vous, de voir reprendre les thèses de M. Cartier — et nous avions dit ici ce que nous en pensions — récemment dans un grand journal. Il ne faudrait pas traiter avec négligence ces offensives de presse parce qu'elles finiront par porter. Il est certain, présentement, que les Français travaillent un jour sur sept pour l'outre-mer. C'est une charge extrêmement lourde et quand nous voyons la nécessité impérieuse de l'augmenter, nous ne pouvons qu'éprouver certaines craintes. Certes, il ne faudrait pas, le poids des impôts se faisant de plus en plus lourd, que nous en arrivons à ressusciter feu M. Poujade. Ce n'est pas une hypothèse impossible en l'occurrence et c'est pourquoi je souhaite le marché commun et l'inclusion des territoires d'outre-mer afin d'éviter un nouvel accroissement de cette charge.

En effet, mes chers collègues, on sent à travers ces discours que je réprouve et ces articles que je méprise, mais aussi à cause de cela, venir le moment où notre métropole, à la veille de la lassitude, aura assez de travailler dans ces conditions et de payer, de « casquer », pardonnez-moi le terme. Par conséquent nous devons y prendre garde et c'est pourquoi le relais d'autres investissements me paraît impérieusement nécessaire. Et j'en arrive au troisième point de mon exposé: je vais non pas m'adresser à vous mais aux gouvernements européens.

Je voudrais leur dire qu'ils sont singulièrement dans l'erreur quand ils hésitent et semblent ne pas vouloir de cette inclusion. Ils sont singulièrement dans l'erreur car ils oublient que cette masse de pays qui risqueraient de se détacher de nous sont des pays sous-développés, c'est-à-dire — et j'emploie le mot à dessein — « colonisables ». Il y a, dans un livre très remarquable *Vocation de l'Islam*, un mot d'un nationaliste algérien, écrivain musulman que j'admire et que je respecte, M. Malek Bennaki; il explique très justement que ce qui est grave ce n'est pas la colonisation mais la « colonisabilité », car celle-ci entraîne toujours la colonisation, et qu'à un certain degré de sous-développement économique — que cela s'appelle capitalisme ou autrement — la colonisabilité est telle qu'il y a obligatoirement colonisation. (*Très bien! très bien! et applaudissements à gauche et sur divers bancs à droite.*)

Or, croyez-vous que nos pays d'outre-mer soient entièrement sortis de la « colonisabilité »? Non, certainement pas. Cependant, nous avons fait de très grands efforts; la France a dépensé, je crois, 1.300 milliards depuis dix ans, c'est à son honneur et nous devons en être fiers. Et quand, devant l'Assemblée générale des Nations Unies, on nous traite comme on le fait nous pouvons rappeler que nous avons accompli plus à nous seuls pour les pays sous-développés, que tous les autres pays. (*Applaudissements.*) Nous pouvons rappeler cela et, je le répète, c'est pour nous un motif de fierté qui fait que nous n'avons pas à être traités comme nous le sommes.

Seulement, il ne faut pas abandonner ces pays. Nous ne sommes pas au terme de notre œuvre et si par malheur nous nous trouvions séparés d'eux, vous pouvez être sûrs que viendraient des colonisations de remplacement. Peut-être l'Afrique deviendrait-elle un immense Libéria, pays que je connais. Et je ne souhaite pas à l'Afrique, même si MM. Stettinius junior devaient y verser des centaines et des centaines de millions de dollars, de connaître ce sort.

Ce serait peut-être aussi — et celle-là n'a pas été dénoncée à cette tribune alors qu'on nous parlait de beaucoup d'autres dernièrement — la colonisation soviétique. L'U. R. S. S. a fait d'immenses progrès dans cette voie. Il y a eu le 26 septembre 1955 ce traité de fournitures d'armes à l'Egypte, mais ce n'était qu'un point de départ. En effet, n'oubliez pas l'envoi, le 10 janvier 1956, d'une ambassade pléthorique auprès de sa Majesté Senoussie, ambassade au personnel si nombreux qu'il a considérablement augmenté la population de sa capitale. Il y a eu également, le 7 avril 1956, la signature d'un traité avec le Soudan précédemment « anglo-égyptien ». La poussée soviétique ne s'arrête pas au Moyen-Orient. Elle va vers l'Afrique noire. Du Fezzan, elle cherche à pousser vers le Cameroun à travers le Soudan anglo-égyptien et le Tchad.

La colonisation soviétique a d'ailleurs sa méthode — M. Benningson le démontrait l'autre jour dans la revue *Politique étrangère*, celle du « Front national ». Cette méthode a porté ses fruits en Europe: notamment la Hongrie et la Pologne ont été transformées en colonies d'un type nouveau. Elle pourrait être employée à la création de nouvelles colonies en Afrique.

Voilà où nous en sommes, mes chers collègues. Il faudrait donc réfléchir longuement avant de décider de ne pas inclure les territoires d'outre-mer dans le traité.

Je vous ai parlé de notre position de « non inscrits ». Je comprends pourquoi, sur certains bancs, on tient tant à nous y maintenir. Resteraient alors seulement les deux Grands pour se partager le monde et nous assisterions à un nouveau Yalta. Vous vous souvenez qu'à Yalta nous étions demeurés à la porte. On tient à ce que nous y restions toujours afin que les deux Grands — ce sont l'un comme l'autre des technocraties — s'entendent par-dessus notre dos. On sait tout de même que cette Europe sur laquelle on crie est une réserve riche de culture, passionnée de justice et que, même si nous nous sommes beaucoup battus entre nous, nous nous retrouvons entre nous aussi. Comme dans la mer les vagues s'entrechoquent, mais c'est quand même toujours la même mer, le même océan — ainsi de l'Europe. C'est pourquoi je souhaite ardemment qu'au terme de cette discussion dont je n'ai pas repris les arguments chiffrés nous suivions les conclusions de notre commission car il faut que nos négociateurs se sentent appuyés, épaulés, pour obtenir les résultats désirés.

Je souhaite que nous fassions ce marché commun pour que notre pays ne reste pas, à la table des nations, un pays « non inscrit ». (*Applaudissements sur divers bancs au centre, à droite et à gauche.*)

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. Junillon.

M. Junillon. Mesdames, messieurs, mes chers collègues, mon ami M. Charles-Cros a récemment exposé la position du groupe socialiste dans l'important débat qui requiert notre attention depuis trois séances. Il l'a fait avec ce charme souriant qui est la marque de son caractère et l'élément séduisant de son autorité. Son attachement sentimental à l'Afrique donnait à sa démonstration une supériorité dont je me rends compte encore aujourd'hui, au moment de me référer davantage à la technique pour vous soumettre, je m'en excuse, quelques propos plus sévères.

Peut-être est-il également prétentieux, de ma part (mais l'intéressé me le pardonnera), de refaire ou de tenter de refaire, sous une autre forme, l'exposé magistral, complet et attachant de notre rapporteur auquel, avec l'assentiment unanime de l'Assemblée, mon ami M. Le Brun Kéris vient de rendre un si juste hommage. (*Applaudissements à gauche et à droite.*)

Mais, mes chers collègues — et ce sera ma justification — j'estime impossible de se prononcer en toute connaissance sur le problème décisif posé à notre attention, si l'on n'a pas présents à l'esprit ses éléments essentiels qui sont aussi ses élément préalables. Le marché commun n'est pas, en effet, une de ces inventions nouvelles nées dans l'imagination fertile des intellectuels impatients. Il marque l'aboutissement d'une longue série de tentatives ou de prétentions laissant, dans leur sillage, parfois un témoignage; le plus souvent des regrets. Toutes visaient, depuis la Libération, à créer une entité nouvelle susceptible de s'intercaler entre les deux colosses que nous connaissons, afin d'établir un équilibre économique d'où naîtraient à la fois la prospérité et la paix.

Tels étaient et tels sont encore je pense, les mobiles qui inspirent ce projet. Parmi ses devanciers, l'un est devenu une réalité: je veux parler du Bénélux. Quoiqu'imparfaite, elle est la première et la seule union douanière. L'évocation de ses imperfections fait naître chez mon ami M. Guiter...

M. Jean Guiter. Un sourire!...

M. Junillon. ... oui, un sourire dont je suis heureux d'avoir été le complice involontaire. Et je n'oublie pas, pour autant, l'avortement d'autres tentatives similaires, de celle, par exemple qui concernait la France et l'Italie.

M. Jean Guiter. N'oubliez pas le « Fritalux ».

M. Junillon. On a même inventé, mon cher ami, toute une série de néologismes, aussi inattendus dans leur composition que dans leur énonciation. Mais devons-nous ignorer dans la proposition faite en 1947 par le ministre des affaires étrangères d'alors, M. Georges Bidault, la première ébauche d'une organisation économique réelle chargée d'examiner les besoins de l'Europe; d'une Europe qui, dans l'esprit de ses promoteurs, ne se limiterait pas à sa configuration géographique classique. Oui, l'espoir existait alors d'y intégrer des pays qui, aujourd'hui, se situent au delà du rideau de fer. En juillet 1947, M. Molotov nous a montré qu'il avait une conception différente de l'organisation européenne et aussi — et déjà — du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Cependant, cette année 1947 — à raison de l'initiative française — correspond incontestablement à la première prise de conscience d'une nécessaire collaboration européenne.

Parallèlement, et comme une sorte de notation que l'histoire doit retenir pour l'enseignement de la période actuelle, nous devons relever l'affirmation, la proclamation devrais-je dire, faite à Zurich, le 1er septembre 1946, par M. Churchill au nom de la Grande-Bretagne, préconisant les États-Unis d'Europe, avec, comme première manifestation, la création d'un conseil de l'Europe.

Ne voyez dans ce rappel de l'histoire...

M. Habib-Deloncle. Me permettez-vous de vous interrompre, mon cher collègue ?

M. Junillon. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Habib-Deloncle, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Habib-Deloncle. Je précise, puisque vous me le permettez, que M. Churchill ne parlait pas alors au nom de la Grande-Bretagne mais comme chef de l'opposition, et qu'il est bien regrettable, en différentes circonstances, que les chefs de l'opposition de Sa Majesté oublient leurs propos lorsqu'ils redeviennent premier ministre.

M. Maurice David-Darnac. Très bien!

M. Junillon. Je n'ajouterai pas ma malice à la vôtre...

M. Jean Guiter. Ce serait trop!

M. Junillon. ...je voulais simplement prendre la précaution de vous dire que ce rappel de l'histoire n'avait pour but que de faire mieux comprendre une surprise que j'aurai l'occasion d'énoncer tout à l'heure.

Après ces premières tentatives à peine esquissées — et je m'excuse cependant de rappeler des faits que chacun de vous connaît, mais cela me semble utile pour la suite de l'exposé — ...

M. Habib-Deloncle. C'est extrêmement intéressant!

M. Junillon. ...se situent, en 1949, les journées d'études, dans cette même Grande-Bretagne — voyez comme le sort est ironique! (*Sourires*) — à Westminster, où libéraux et socialistes confrontèrent leurs positions pour dégager des idées communes en faveur de la construction de l'Europe. Ils arrivèrent — ô nouvelle ironie du sort! — eux, si différents par leurs origines, à se mettre d'accord pour une intégration économique européenne par secteurs spécialisés. Faisant écho à ces journées d'études de Westminster, sont proposés, en août 1949, au Conseil de l'Europe, un certain nombre de plans. Leurs auteurs — dont je ne citerai pas les noms — qui appartiennent à diverses familles politiques, aboutissaient à la même conclusion: nécessité d'une intégration économique de l'Europe.

Or, l'année suivante, en 1950, dans le cadre de l'Organisation économique européenne — ce parallèle mérite d'être noté — d'autres plans sont déposés par M. Pella pour l'Italie, M. Stikker pour les Pays-Bas et M. Petsche pour la France. Tous sont inspirés non par des idées d'intégration mais par de simples soucis de coordination, à l'échelle gouvernementale, respectant les structures habituelles. On peut remarquer, après les conclusions de Westminster favorables à l'intégration et les mesures préconisées à l'O. E. C. E., pour une harmonisation conventionnelle, que ce sont les premières qui inspirent le projet français de communauté européenne du charbon et de l'acier, plus connu sous l'appellation de plan Schuman. Ainsi, est réalisée une première intégration dans un secteur économique spécialisé.

A cette seule réalisation effective, succèdent un certain nombre de suggestions que je rappelle pour mémoire puisqu'elles n'ont pas dépassé le stade des études et des propositions: le pool vert, le pool des transports en 1950; le pool blanc pour la santé publique en 1952. De sorte que, mises à part l'intégration régionale réalisée par le Benelux et l'intégration d'un secteur spécialisé avec la communauté du charbon et de l'acier, les tentatives d'organisation économique de l'Europe sont, au stade de ce premier bilan, singulièrement restreintes. Face à ces échecs, il faut noter le refus inattendu de la Grande-Bretagne de participer à une intégration économique dans le cadre de l'Union de l'Europe occidentale. C'est également — et cette observation pourra servir tout à l'heure — la constatation d'une relative aisance d'intégration dans les secteurs où existe une collaboration. Cela s'applique en particulier à la communauté européenne du charbon et de l'acier. Mais dès cette époque, l'application des mesures d'intégration soulève des difficultés à raison de l'accroissement continu des investissements dans le cadre de la nation et, corrélativement, des rivalités d'intérêts, à raison, aussi, de l'anarchie économique de l'Europe qui a été une des préoccupations dominantes des promoteurs de l'organisation économique.

Ainsi s'explique peut-être, dès cette époque, le désir impatient de ceux qui croyaient vraiment à la nécessité de cette organisation.

De cet examen rétrospectif dont je m'excuse, nous pouvons déjà tirer quelques enseignements. Il s'est avéré très difficile de dépasser les limites des secteurs spécialisés pour aboutir à une intégration totale. L'exemple — non suivi — de la C. E. C. A. est là pour le démontrer.

Je conclus, d'autre part, qu'il était également difficile d'obtenir, à l'origine, la collaboration britannique, même sous le bénéfice de la création d'une zone de libre échange, la Grande-Bretagne misant uniquement, à cette époque, sur les possibilités du Commonwealth et se refusant à une adaptation plus profonde aux exigences de l'organisation européenne.

C'est enfin la nécessité, désormais reconnue, de hâter une planification européenne, au moins partielle, afin d'éviter les inconvénients énoncés il y a un instant.

Voilà, mes chers collègues, ce qui peut, à mes yeux, servir — pour une part tout au moins — de justification au marché commun.

Et l'on ne peut, me semble-t-il, admettre ces justifications si l'on n'a pas présent à l'esprit cet ensemble de données historiques qui marquent à la fois des espoirs et des échecs, les uns et les autres constituant en tout cas des leçons.

Notre rapporteur a analysé avec maîtrise les dispositions essentielles du marché commun et il serait superflu d'y

apporter des compléments. Je me permettrai simplement, et pour la seule commodité de la suite de mon exposé, de rappeler les éléments essentiels inclus dans les dispositions concernant le marché commun: libre circulation des marchandises; libre circulation des capitaux; libre circulation des personnes; libre circulation des services. Puis un certain nombre d'interdictions tendant à donner son plein sens à ce postulat de la liberté. Notons aussi, comme complément final, des mesures concernant la « progressivité » de l'établissement du marché commun avec la suppression des restrictions en matière de circulation de marchandises; la suppression des mesures et des pratiques faussant le jeu de la concurrence; la coordination appropriée des politiques économique, financière et sociale des Etats membres; l'établissement d'un système commun de douane et d'échanges vis-à-vis des pays tiers; la création, enfin, d'un fonds européen.

Si j'ai demandé à M. le rapporteur la permission de rappeler les données essentielles figurant en toutes lettres dans son rapport c'est pour tenter un rapprochement entre ces dispositions et celles qui les ont précédées, connues de nous, et du monde entier d'ailleurs. Je dis bien « nous », parce que nous avons eu à nous en occuper. Il s'agissait du « plan de Strasbourg ». Je voudrais rendre ces rappels le moins fastidieux possible, mais il me paraît qu'on ne peut comprendre les difficultés et les options qui se présentent à notre esprit aujourd'hui si l'on n'a pas une connaissance suffisante des enseignements du passé.

Quel était l'élément essentiel de ce plan de Strasbourg, objet de la recommandation n° 26 du Conseil de l'Europe en 1952 ? Réaliser une coordination plus étroite entre les économies des Etats membres du Conseil de l'Europe et celles des pays d'outre-mer avec lesquels les Etats ont des liens constitutionnels.

Je me permets de vous demander de noter dès maintenant que dans cette recommandation essentielle du plan de Strasbourg qui, vous l'allez voir, présente quelque analogie avec le marché commun, il était déjà question de l'association étroite — le doute n'était dès lors plus permis — des pays d'outre-mer avec les métropoles — permettez-moi l'expression — qui leur servaient de support et de liaison.

Les objectifs du plan de Strasbourg étaient:

1° De contribuer à rétablir l'équilibre des échanges avec la zone dollar — et vous devinez avec quelle intention je place cet objectif en premier point de cet énoncé;

2° Elargir les marchés des produits industriels et des matières premières dans la zone du plan de Strasbourg, c'est-à-dire dans tous les pays adhérant au plan;

3° Enfin, atténuer les fluctuations économiques au sein de ce groupement qui venait d'être institué.

Quels étaient les moyens de ce plan ?

Il y en avait deux:

1° L'élaboration d'un programme d'action économique régionale à mettre en œuvre unilatéralement par les pays membres et d'une façon concomitante;

2° L'institution d'une coopération entre cette nouvelle zone économique et les Etats-Unis d'Amérique d'une part, le Canada d'autre part.

Je pourrais, bien entendu, si nous en avions le temps et si je ne voulais pas abuser de votre patience, vous lire le détail des recommandations du plan de Strasbourg où, très explicitement, il était prévu que la création de cette nouvelle zone économique ne devait pas aboutir à une autarcie, mais, au contraire, à favoriser des relations entre ladite zone et les Etats-Unis d'Amérique et le Canada. Ainsi le programme d'action économique régionale, dont il est parlé dans le plan de Strasbourg, c'est déjà le marché commun, avec la tolérance provisoire de zones préférentielles mais aussi l'osmose finale entre la nouvelle entité économique et le nouveau monde. Cela est précisé pour les domaines essentiels évoqués dans ce plan de Strasbourg, à savoir: les investissements; la monnaie; la production et les échanges.

Je parais — je m'excuse, mes chers collègues, de cette précaution oratoire — être loin du marché commun et vous faire une sorte de cours de sciences économiques avec un rappel historique,...

M. Jean Guiter. C'est très intéressant!

M. Junillon. ...mais je vais essayer de vous montrer que nous sommes bien dans le sujet.

Reprenons, si vous le voulez bien, les domaines que je viens d'énoncer.

Tout d'abord les investissements.

Il est dit dans la recommandation 26 du plan auquel je fais allusion:

« En ce qui concerne les investissements, les recommandations tirent leur force de la conviction qu'à la longue une politique libérale, favorable à tous les investissements étrangers, sans distinction d'origine, est dans l'intérêt commun des pays d'outre-mer qui ont besoin des ressources humaines, techniques et financières et des pays membres susceptibles de les fournir. Le principe de libre accès impliqué par les recommandations précitées doit, dans l'intention des gouvernements membres, s'étendre non seulement aux pays membres visés par le plan de Strasbourg, mais également aux Etats-Unis et aux autres pays du monde occidental. L'objectif final doit être le maximum de liberté pour tous. De sorte que les principes qui ont inspiré ces directives sont: la liberté totale dans tous les domaines et la possibilité de l'extension, de l'accès de la zone à l'action économique des Etats-Unis. »

Voilà l'inspiration des directives prises à Strasbourg dans le cadre de l'O. E. C. E., qui ont abouti sur le plan pratique au projet de création d'une banque européenne des investissements. Mais pourquoi ne pas dire que les économistes d'outre-Atlantique ont, dès le début, estimé que cette banque européenne des investissements faisait double emploi avec la B. I. R. D., dont le siège est en Amérique, et qui avait déjà le mérite d'être une devancière placée sous une influence, sinon sous dépendance, des Etats-Unis d'Amérique ?

Ainsi, mes chers collègues, nous remarquons dès maintenant et dans le cadre de cet examen parallèle entre le plan de Strasbourg et le marché commun, qu'il existe, à l'origine, une identité dans les principes et, plus tard, une analogie dans les préoccupations, portant à la fois sur les sources d'approvisionnement et les possibilités d'investissements offertes à des pays extraeuropéens. Analogie également portant sur la banque européenne d'investissements et sa conséquence directe et redoutable: l'alignement monétaire avec le dollar.

Voilà les faits. Voilà aussi les sources des impossibilités éventuelles à maintenir les parités internes dans les zones préférentielles — il s'agit, en particulier, du franc et de la livre — ce qui peut — me référant à ce que je disais au début — expliquer dans une certaine mesure la prudence, pour ne pas dire l'opposition de la Grande-Bretagne à l'égard d'une tentative qui risquait, à ses yeux, de mettre en cause l'intégralité de la valeur internationale de la livre et son désir de soutenir, aussi longtemps que possible, une concurrence victorieuse avec le dollar.

Enfin, concernant la production et les échanges, il est bon, je crois, de rappeler l'objectif primordial de la recommandation de Strasbourg: « Stimuler les productions des matières premières et des denrées de base susceptibles d'économiser les importations payables en dollars et, en même temps, exporter les matières premières aux Etats-Unis d'Amérique ».

Or, comment ne pas constater cette coïncidence troublante entre cet objectif primordial et les besoins, non moins primordiaux, des Etats-Unis d'Amérique ? Il a été démontrée que si, actuellement, les importations des matières premières aux Etats-Unis d'Amérique représentent environ 10 p. 100, celles-ci vont s'élever à 25 p. 100 dans les vingt années à venir. On ne peut donc pas méconnaître ce mobile de l'action économique extérieure de la république d'outre-Atlantique.

Cela est encore plus vrai, mes chers collègues, si l'on se réfère au pétrole. Certains économistes ont déterminé que les réserves des Etats-Unis en cette matière énergétique s'épuiseraient plus vite que celles du Moyen-Orient et, *a fortiori*, que celles — intactes — de l'Afrique. Dans la mesure où les économistes américains sont conscients de cette échéance, leur préoccupation légitime peut, aussi, expliquer...

M. Dardelle. Bien des choses!

M. Junillon. ...nous le disons sans fard, bien des agissements politiques...

M. Habib-Deloncle. Expliquer, mais non excuser!

M. Junillon. Dans le cadre des échanges, comment ne pas reconnaître également que les exportations à destination des pays d'outre-mer — et il ne s'agit pas seulement de ceux rattachés à la République française — qui étaient, pour les métropoles intéressées, de 78 p. 100, n'atteignaient plus que 69 p. 100 en 1952. Alors que la part des autres pays exportateurs non reliés à des prolongements outre-mer était en augmentation; elle était passée, en effet, de 22 p. 100 à 31 p. 100 et, depuis cette date, cette tendance n'a pu que s'accentuer, d'autant plus facilement qu'elle s'est inscrite dans le cadre de la libération des échanges.

M. Dède. C'est très exact!

M. Junillon. S'agissant du problème qui nous préoccupe, comment ne pas être inquiets et retenir comme une éventualité redoutable l'accentuation de cette tendance dans le cadre d'un marché commun éventuel où les barrières douanières auraient disparu et où les concurrents économiques joueraient à plein ?

De cette partie on peut, je crois, tirer quelques conclusions. D'abord, l'unité et la permanence de l'inspiration pour l'unification économique de l'Europe, est, sans doute, d'origine européenne. Mais elle ne peut être indifférente aux données actuelles, aux possibilités et à la volonté de la puissance économique qui domine l'Occident, à savoir les Etats-Unis d'Amé-

rique. En l'état actuel du problème — je dis bien, en l'état actuel, nous verrons tout à l'heure que des changements peuvent intervenir si nous le voulons — on ne peut contester une étroite liaison entre l'économie européenne et l'économie d'outre-Atlantique. Deuxième constatation: maintenir dans le marché commun les pays d'Europe avec simplement les objectifs et les moyens énoncés dans le plan de Strasbourg, serait, selon moi, contraire à l'esprit et à l'intérêt de l'Union française. Heureusement, il n'en est pas question.

M. le colonel Schneider. Très bien!

M. Junillon. Nous pourrions, très utilement, je crois, reprendre des débats qui eurent lieu dans cette enceinte, notamment le 13 janvier 1953, au cours desquels nous avons fait part au Gouvernement de nos inquiétudes à l'égard d'une tendance, à nos yeux condamnable, du plan de Strasbourg. Retenir, comme primordiales, les exigences des pays d'Europe et d'Amérique en matières premières d'origine africaine et compter sur le produit de ces échanges pour réduire le déficit « dollars », ne me paraît pas être la voie normale pour atteindre l'union économique européenne. Souhaitons que de tels desseins ne soient plus que des souvenirs instructifs.

J'aborderai maintenant, avec votre permission, la dernière partie de cet exposé qui va serrer de plus près, si possible, le problème posé à notre attention. Le rattachement ou le non-rattachement des pays d'outre-mer de la République française au marché commun est, à mes yeux, simplement une querelle d'école, dans la mesure où l'on considère encore valables les dispositions du préambule de la Constitution. Il me semble en effet me rappeler qu'il y est indiqué que les nations et les peuples de l'Union française, *a fortiori* de la République française, mettent en commun leurs ressources. Dans ces conditions, au moins en théorie, la question du rattachement des pays d'outre-mer de la République française au marché commun ne se pose pas.

Mais nous ne sommes plus en 1946. Nous ne sommes plus au temps de l'application littérale de la Constitution. L'esprit guide la lettre. Car depuis plus de dix ans, les événements ont marché. Les réformateurs constitutionnels ne les ont pas encore rattrapés. Hélas! Parler d'intégration serait présomptueux de la part de la métropole. Nous en sommes, avec la notion ministérielle énoncée par M. Maurice Faure, au stade d'une opportune association.

Cette association doit, à nos yeux, sauvegarder à la fois les intérêts de la communauté, bien sûr, mais également — et je dirai d'abord — les intérêts spécifiques des pays d'outre-mer de la République, ce qui n'est pas strictement conforme — et voilà l'explication du long rappel de tout à l'heure — aux directives de Strasbourg concernant la préférence d'utilisation des matières premières. Ce ne serait pas non plus conforme — dans la mesure où elles seraient vraies — aux affirmations, contestées aujourd'hui concernant la « dot » de la France à la construction de l'Europe! Il ne servirait à rien et il serait, en tout cas, contraire, à l'esprit et à la lettre de la Constitution, de vouloir transposer dans le cadre européen, un pacte colonial auquel il a été mis fin et que le plan de Strasbourg n'a fait que rappeler, imprudemment d'ailleurs.

M. Charles-Cros. Très bien!

M. Junillon. Mes amis et moi avons, à l'intention des négociateurs — car il s'agit d'eux maintenant — le désir de poser comme précaution préalable ceci:

Rupture totale, définitive et sans contestation possible de l'analogie existant — que je crois avoir dénoncée — entre le postulat de Strasbourg et le but poursuivi par le marché commun.

M. le colonel Schneider. Très bien!

M. Junillon. De la même façon, nous croyons indispensable — et cela d'une façon formelle — de préserver dans la première étape de la réalisation du marché commun les zones préférentielles internes intéressant tous les pays ayant des responsabilités outre-mer. Et, d'abord, la France.

Cette précaution, mes chers collègues, est nécessaire — je le dis gravement — si nous voulons éviter à l'Afrique non seulement le colonialisme politique de la Russie soviétique, mais aussi le néocolonialisme économique des Etats-Unis d'Amérique, illustré un peu partout dans le monde, notamment aux Philippines et plus encore au Guatémala...

M. Georges Oudard. Sans oublier le racisme des Américains...

M. Junillon. Sans doute, cette forme d'expansion et de subordination économique est-elle relativement discrète, car elle opère souvent avec habilité et en toute quiétude, dans le cadre des investissements de capitaux. Ce qui m'amène à formuler la deuxième précaution: soustraire le fonds européen, qui est une des conditions de la réalisation du marché commun, aux injonctions du dollar, fussent-elles exercées par l'intermédiaire séduisant de la Banque internationale de reconstruction et de développement.

M. Roger Dusseaulx, *président de la commission des affaires économiques.* C'est ce qui est difficile!

M. Junillon. En bref, il faut admettre que le marché commun n'est pas orienté, dès l'origine, comme le plan de Strasbourg, vers l'économie américaine, et qu'il doit constituer une unité économique indépendante orientée vers l'Afrique.

M. le colonel Schneider. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Junillon. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Schneider, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le colonel Schneider. Je suis entièrement d'accord avec vous, mais je crains que votre position ne se trouve bientôt dépassée par les faits. Je viens de faire un voyage en Afrique; je me suis intéressé à beaucoup de choses, précisément aux problèmes que vous êtes en train d'agiter et je pense que si nous continuons à laisser la porte ouverte, comme nous le faisons, aux entreprises étrangères dans nos territoires d'outre-mer, il ne sera bientôt plus question de parler de marché commun, ni même d'Union française.

Les ressources de nos territoires africains sont en passe d'être, presque en totalité, contrôlées d'une part par la finance internationale, d'autre part par l'Amérique.

Je prends des exemples caractéristiques: les mines de fer de Fort-Gouraud, comme vous le savez, ont un grand intérêt, étant donné la qualité du minerai presque à l'état pur, qui explique la construction immédiate d'un chemin de fer entre Fort-Gouraud et Port-Etienne. Ces mines vont être exploitées par une société franco-anglo-canadienne à majorité française, mais représentée par des banques qui ne le sont peut-être pas sur le plan financier.

Les mines de manganèse de Franceville, en Afrique équatoriale française, d'une richesse considérable, passent sous contrôle américain, tout simplement. Bien sûr, 51 p. 100 des parts ont été réservées à des sociétés françaises, mais certaines de ces sociétés ne jouissent pas d'une entière liberté d'action et comprennent des capitaux américains. Si l'on abandonne encore les réserves de fer de l'Afrique équatoriale française, je ne sais pas ce que nous allons défendre et ce que vous mettrez dans la corbeille du marché européen. Nous avons trouvé du pétrole du côté de Ouargla et d'Edjelé, mais nous ne l'exploiterons qu'à certaines conditions: celui d'Edjelé doit passer par le pipe-line de Tripolitaine; nous ne sommes pas encore sûrs de pouvoir exploiter librement le pétrole de la région d'Ouargla.

Il faudrait ouvrir les yeux et penser à l'avenir de l'Union française pour qu'il s'organise, sous la direction de la métropole, avec une économie associée dans le cadre plus élargi d'une communauté européenne. C'est pourquoi tout à l'heure j'ai applaudi à ce que vous avez dit, mon cher collègue, concernant le plan de Strasbourg qui peut évidemment laisser toutes les portes ouvertes à l'influence et à l'exploitation de nos territoires d'outre-mer par l'économie américaine.

M. Junillon. Je vous remercie, mon cher collègue, de cette confirmation que vous voulez bien apporter à la thèse que je défends et qui est, en partie d'ailleurs, le fruit de votre expérience africaine.

En effet, je crois et je répète que le seul souci que j'avais lorsque j'ai établi ce parallèle entre le plan de Strasbourg et le programme du marché commun, était de marquer des analogies qui justifient certaines de nos craintes, mais de relever en même temps des différences essentielles de conception et d'application pratique. Et celles-ci l'emportent sur celles-là.

La troisième précaution que nous nous permettrons d'énoncer, à l'intention des négociateurs, n'est d'ailleurs que le complément des précédentes. Il ne faut pas admettre, dès le départ, la mainmise économique des Etats-Unis d'Amérique comme inéluctable sur l'économie des territoires d'outre-mer. Parce qu'il n'est pas vrai que leur collaboration financière soit indispensable à l'élévation du niveau de vie de l'Afrique. Parce qu'il n'est pas vrai que l'Europe ne puisse assurer cette charge. Les sceptiques feront bien de comparer les sacrifices financiers consentis par la France pour l'équipement de ses territoires d'outre-mer à ceux que l'on fait miroiter, outre-Atlantique, aux pays sous-développés.

A cette fin, un certain nombre de réformes restent à faire, autant d'ordre politique qu'économique. Nous sentons très bien le danger de la démagogie, tour à tour flatteuse et prometteuse, qu'entretiennent les deux grands rivaux au sein des peuples déshérités.

Nous ne pourrons la combattre que par notre volonté d'obtenir, outre-mer, une collaboration totale, au nom d'un intérêt commun.

Cela suppose — et cette condition doit prévaloir dans les négociations en cours — la préservation de la zone préférentielle concernant le franc, avec — ce qui n'était pas prévu dans le plan de Strasbourg — une primauté pour l'élévation du niveau social des peuples d'outre-mer et la poursuite de l'industrialisation de ces pays. Comme moyen: une libre appréciation par la France de la nature et du volume des investissements économiques, exclusion étant faite, bien entendu, des investissements de souveraineté. Cette appréciation doit porter également sur les transferts de main-d'œuvre.

Mais à ces précautions d'ordre économique ou social énoncées, je voudrais ajouter une précaution institutionnelle. Lorsque nous étudions l'organisation internationale ou seulement européenne concernant l'économie aussi bien que la défense, nous sommes heurtés par la prolifération des organismes d'étude ou de contrôle. A chaque occasion, la machine administrative s'alourdit. S'y complaisent, bien sûr, les tenants d'une technocratie agissante, mais non désintéressée.

A cela, les saines idées n'ont rien à gagner. Leur application non plus. C'est pourquoi conviendrait-il de changer de méthode et, à la faveur de la création de ce marché commun qui, tout de même, est une partie importante de l'organisation internationale, d'assurer une certaine unification ou même simplement une certaine coordination. Ce serait déjà une belle victoire. Sans doute, pourrait-on envisager avec profit de transférer au Conseil de l'Europe les contrôles éparpillés au gré de chaque institution spécialisée. C'est une suggestion, mais je la considère — bien qu'ayant été énoncée à la fin de mon intervention — comme un des éléments essentiels d'assainissement des institutions européennes et susceptible d'ôter vraiment de notre esprit les griefs que nous ne pouvons pas ne pas porter sur la technocratie envahissante...

M. Jean Guiter. Très bien!

M. Junillon. ...Mais dans la mesure où ces précautions auront été satisfaites, il restera encore un certain nombre de contradictions économiques et politiques que j'énonce sans souci d'originalité, bien sûr! mais pour bien montrer qu'elles accaparent notre pensée et qu'elles ne doivent pas quitter la vigilance des négociateurs.

Comment n'être pas inquiet de la contradiction qui peut exister, sur le plan économique, entre la vocation agricole de la France, qui tient à sa nature, à son climat, et la vocation — je ne prends qu'un exemple parce qu'il est le plus flagrant — industrielle de l'Allemagne, due aux ressources de son sol, aux capacités de ses techniciens ?

Comment, même dans le cadre de la production agricole, ne pas noter la concurrence possible entre la France et l'Italie, par exemple...

M. Jean Guiter. Très bien!

M. Junillon. Comment passer sous silence l'affirmation — justifiée, d'ailleurs, et justifiable — de certains événements, à savoir que les territoires d'outre-mer sont indispensables à l'équilibre de l'économie française, au plein emploi de sa main-d'œuvre, alors que l'on s'apprête à utiliser ces mêmes territoires pour les besoins identiques de l'Europe ?

Dans le domaine des contradictions politiques, comment ne pas relever, dans une corrélation à l'organisation économique projetée, l'abandon des nationalismes d'Europe, alors que surgissent en Afrique et en Asie les plus violents courants nationalistes parfois suscités ou encouragés par la conjonction diabolique de la Russie soviétique et des Etats-Unis d'Amérique ? Demander à l'Europe de se dépouiller de son histoire et aux nations qui la composent d'abandonner un peu de leur âme, alors que de par le monde revient le culte d'un homme, le fanatisme d'une religion ou la passion d'une idéologie, c'est, peut-être, vouloir jouer trop tôt avec un des paradoxes de notre siècle.

Ce « principe spirituel », auquel Renan attachait tant de prix, sera-t-il donc déjà banni de nos mémoires ? Telle est finalement la question angoissante que nous nous posons à l'heure du choix, simplement parce que sa réponse peut faire chavirer les données historiques et politiques sur lesquelles se fondait, jusqu'à présent, notre vie collective.

A cela les partisans — et nous en sommes — du marché commun répliquent qu'il s'agit d'un pari, d'une sorte de devancement des temps à venir.

Il faut, pour le tenir, beaucoup de confiance et d'espérance. La confiance! Je n'étonnerai personne en disant que nous l'avons, en ce moment, face à un Gouvernement dirigé par un homme que nous aimons et qui s'est fait aimer de la nation tout entière en lui démontrant que l'on pouvait — aux moments rudes de l'Histoire — concilier les exigences d'une doctrine, l'idéal d'un parti, avec les impératifs permanents de l'intérêt général. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche et au centre.*)

M. Jean Guiter. Très bien!

M. Junillon. Si nous avançons dans la voie du marché commun sans trop de réticences, sinon sans quelques hésitations, c'est parce que nous avons confiance dans une équipe à qui nous pouvons dire nos inquiétudes, formuler nos suggestions, certains d'être compris et suivis. Voilà le sens de nos observations énoncées avant la conclusion du traité. Votre acceptation finale de celui-ci sera conditionnée par le compte que l'on aura tenu des précautions suggérées.

Il faut aussi ne pas renoncer à l'espérance. L'espérance dans la capacité d'adaptation de cette France totale, de la métropole et d'outre-mer, à convier tous ses travailleurs: ouvriers, industriels, paysans, commerçants, artisans — dont nous connaissons les vertus — à s'adapter aux exigences d'une situation nouvelle de nature à bouleverser leurs habitudes et, parfois, leurs intérêts. — A nous de leur montrer que ces sacrifices personnels sont à la mesure des grands desseins de notre pays. Espérance que nous saurons utiliser le répit qui nous est laissé par la première réalisation du marché commun, pour consolider l'économie de toute la République française. Je rappelais tout à l'heure, peut-être à la surprise de quelques-uns, qu'il ne fallait pas placer en tête du marché commun ce postulat périmé et nocif d'une subordination directe ou indirecte inéluctable à l'économie américaine. Ce qu'il nous faut poser comme une condition de notre survie, et comme une condition de l'émancipation des peuples d'outre-mer, c'est la collaboration la plus étroite, la plus fraternelle, sur le plan économique comme sur le plan politique, avec les Africains. Ainsi et seulement pourrons-nous nous présenter assez forts pour participer à la deuxième étape du marché commun, qui sera singulièrement plus redoutable.

Notre espérance est fondée sur les possibilités immenses qui restent encore aux Français volontaires que nous sommes. Elle est fondée, avec autant de croyance, sur la sagesse de l'Afrique, sur son amitié, sa compréhension, son intérêt. Sur son désir de rester étroitement unie à nous sur le plan économique comme nous le sommes sur le plan sentimental et politique.

En échange de cette sagesse que nous demandons à l'Afrique, nous lui offrons notre expérience. Pour recevoir son amitié, c'est notre cœur que nous lui ouvrons. Et, la main dans la main, nous allons, face à notre destin. (*Applaudissement sur de nombreux bancs à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. Quelqu'un demande-t-il encore la parole dans la discussion générale ?...

M. Dumas. Je demande la parole, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. Dumas.

M. Dumas. Mesdames, messieurs, la réalisation d'un marché commun est, à mon sens, d'intérêt capital pour la France, certes, mais également pour l'Europe morcelée et sans force économique valable, parce qu'inorganisée.

J'ai entendu de la bouche d'un certain nombre de personnages, et même dans cette Assemblée, des objections à la réalisation de cette Europe parce qu'il ne s'agit que de la « petite Europe ». Oui, l'objectif d'aujourd'hui est la « petite Europe », mais l'objectif plus lointain est bien de faire l'Europe avec tous les Etats qu'elle comporte. Et d'ailleurs cette « petite Europe » compte tout de même, au départ, 155 millions d'habitants: elle supporte la comparaison avec les deux grands blocs que représentent les Etats-Unis d'Amérique et la Russie soviétique qui sont, personne n'en doute, les deux grandes forces mondiales, les premiers groupant 160 millions d'habitants — leur force venant de ce qu'ils possèdent un seul marché intérieur, sans barrières douanières, sans même de discriminations sociales — et la seconde comptant 180 millions d'habitants. Leur avance et leur efficacité sont indéniables sur le plan atomique, sur le plan nucléaire — or nous sommes à ce stade — et sur le plan social; si nous comparons le niveau de vie de l'ouvrier américain à celui des travailleurs européens, nous constatons que son pouvoir d'achat est quatre fois supérieur.

L'exposé de M. Oudard est significatif et suffirait à lui seul — si je n'étais convaincu — à me faire voter le projet qui nous est soumis. Je ne parle pas des difficultés techniques ni même de la « non-constitutionnalité » qui ressortent des exposés; ces difficultés se règlent toujours; mais M. Oudard nous dit, page 10 du compte rendu analytique, troisième alinéa: « L'industrie française se verrait de plus, pour devenir compétitive — croyez-vous qu'elle le soit sur le plan international ? — obligée à de très gros investissements dans la métropole; cet argent, il faudrait bien le prendre quelque part, et vraisemblablement il serait pris sur le montant des investissements outre-mer. Le choix, en tout cas, serait obligatoire entre ces deux sortes d'investissements. » Je ne saurais dire combien M. Oudard a raison de soulever ce problème, car c'est celui dont souffre le plus la France, avec toutes les charges inhérentes notamment aux difficultés rencontrées en Algérie. Mais voici qu'à la page 11, troisième alinéa, il expose des arguments qui démontrent que c'est vraiment l'intérêt de la France de réaliser

ce marché commun: « Le gouvernement néerlandais a exprimé l'opinion que les travaux doivent être poursuivis et achevés sur le seul plan européen, les problèmes d'outre-mer devant être étudiés séparément, après la signature du traité. Les délégués italiens et luxembourgeois — car le Luxembourg, lui aussi, a son « grain de sel » à apporter — ont appuyé les Pays-Bas et se sont aussi déclarés opposés au régime préférentiel et au financement des investissements. Ils ont estimé que les problèmes d'outre-mer valaient d'être posés mais ne présentaient pas un caractère d'urgence. D'ailleurs, au lendemain des accords Bevin-Sforza, Rome s'est fixé comme principe directeur de faciliter l'indépendance des territoires d'outre-mer et de ne collaborer qu'avec les autorités ethniques librement élues. Le gouvernement de Bonn, qui devait faire connaître à Bruxelles sa réponse sur l'inclusion des territoires d'outre-mer le 17 janvier, s'est abstenu de la donner. Le 18, le bulletin allemand de l'office de presse et d'information de la République fédérale déclarait: « Pour sa part, la République fédérale doit veiller à sauvegarder certaines conditions dans le cas d'une extension du marché commun au continent africain. Elle doit demander que les intérêts d'une seule nation ne puissent passer au premier plan. » Les derniers mots visaient expressément la France. » Je pourrais encore citer ce qui concerne la République fédérale, mais cela suffira à ma démonstration.

Vous m'avez ainsi confirmé, monsieur Oudard, dans la conviction que le marché commun est d'un intérêt vital pour la France. Mais je suis aussi convaincu qu'il l'est pour l'Europe. Je me demande maintenant, moi qui suis dans un groupe qui n'a aucun représentant au Gouvernement, si nous ne devons pas féliciter ce Gouvernement, y compris les ministres qui vous représentent, monsieur Oudard...

M. Georges Oudard. C'est du plus mauvais goût, comme le reste d'ailleurs.

M. Dumas. J'apprécie comme il faut l'exposé que M. Faure a fait ici jeudi dernier; il était très succinct, mais clair et précis, et comportait des références aux discours prononcés à l'Assemblée nationale et au Conseil de la République. J'estime qu'on n'a pas le droit d'ironiser lorsqu'un ministre vient devant notre Assemblée...

MM. La Gravière et **Le Brun Kéris.** Très bien!

M. Dumas. ... non parce que j'ai beaucoup de sympathie pour M. Maurice Faure — je n'appartiens pas à son parti et beaucoup de choses nous séparent...

M. Georges Oudard. Sauf l'Europe!

M. Dumas. ... mais j'apprécie son geste d'exposer devant notre Assemblée un projet déjà soumis aux deux autres; de cela nous ne pouvons que le féliciter.

Ma conviction est totale: sans marché européen, il n'y aura pas les progrès économique et la paix sociale restera menacée. Je ne nie pas les difficultés techniques que mes amis MM. Schmitt, Vignes et Le Brun Kéris ont dénoncées avant moi. Je comprendrais encore la phrase par laquelle M. Oudard conclut...

M. Jean Guiter. C'est charmant!

M. Georges Oudard. Vous corrigez ma copie. (*Sourires.*)

M. Dumas. Une phrase m'a beaucoup frappé dans votre exposé...

M. Georges Oudard. Ce n'est pas dans le vôtre qu'on en trouverait une pareille!

M. Dumas. Vous dites: « Jouer sur un coup de dés le sort des pays d'outre-mer me plonge dans un effroi et une douleur que je n'ai cessé de retenir d'exprimer, mais qui pèsent d'un poids très lourd sur mon cœur ». Ce ne sont pas les exclamations qui comptent lorsqu'il s'agit d'exprimer sa confiance en sa patrie, et je ne peux comprendre pourquoi c'est toujours de l'intérieur de la France que l'on critique et que l'on dénigre toutes les idées nouvelles qui, parties d'elle, sont reprises ensuite par le monde entier. Aujourd'hui, à nouveau, une grande idée nous est soumise dont la France a pris l'initiative et qui peut apporter plus de bien-être à ses enfants, ceux des territoires d'outre-mer comme de la métropole. Faisons, mesdames, messieurs, à la mesure de notre temps, toujours confiance à la France et soyons assurés que son passé répond de son avenir. (*Applaudissements sur divers bancs au centre et à droite.*)

M. Georges Oudard. C'est tout? C'est peu de chose! (*Rires sur divers bancs à droite.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur.

M. Jean Olléon, *rapporteur.* Mesdames, messieurs, je suis sûr que l'Assemblée a été sensible aux inquiétudes que les négociations en cours ont provoquées outre-mer. M. Charles-Cros s'en est fait l'interprète dans des termes excellents et M. Boucavel a exprimé les mêmes sentiments avec une sincérité et une délicatesse qui ont eu un écho profond dans cette enceinte. Nous n'apporterons jamais trop de courtoisie dans nos rapports avec nos collègues d'outre-mer et je regrette moi aussi, profondément, qu'ils n'aient pu assister plus nombreux à nos débats. Je rappellerai cependant que les travaux de la commission des affaires économiques se sont étalés sur près de trois mois. C'est dès le 13 octobre, en effet, que la commission chargée d'étudier la proposition a désigné le rapporteur. Nos collègues d'outre-mer ont pu suivre ces travaux qui ont occupé plusieurs séances. D'autre part, de nombreux élus d'outre-mer siègent dans les commissions de l'Assemblée nationale dont celle des territoires d'outre-mer est présidée par M. Ninine, député du Cameroun, et votre commission a indiqué dans son rapport la participation qu'il a prise aux délibérations de l'assemblée de Strasbourg.

Enfin, je répète que la position prise à Bruxelles par la délégation française a consisté à réaffirmer les droits, à défendre l'intérêt de tous les pays d'outre-mer de la zone franc. C'est d'ailleurs cette réserve très compréhensible qui a pu donner lieu à d'injustes critiques d'imprécision. Votre commission a d'ailleurs inclus dans son nouveau texte les deux considérants suivants qui caractérisent bien ces préoccupations:

« Considérant, dit-elle, la compétence complète acquise par certains pays d'outre-mer de la zone franc dans leurs relations internationales, interdisant à la France de s'engager à leur place, et impliquant que leur participation au marché commun n'est qu'une faculté pouvant être prévue dans le projet de traité,

« Considérant qu'il est d'autre part désirable d'associer, dès à présent, les représentants des territoires d'outre-mer aux négociations relatives au marché commun, ... »

Pour tenir compte des suggestions de l'Assemblée, la commission vous propose d'inviter le Gouvernement « à associer à la délégation française des experts représentant les départements et territoires d'outre-mer et les territoires associés; ... »

M. Jean Guiter. Il est un peu tard!

M. le rapporteur. Les préoccupations de M. Léger rejoignent en certaines matières celles de M. Charles-Cros et de M. Boucavel. Il déplore avec raison l'insuffisance de l'information dans nos territoires doutre-mer, mais ce problème n'est pas de la compétence de la commission des affaires économiques.

Il insiste sur la très grande utilité d'une participation de notre Assemblée aux travaux du Conseil de l'Europe. Qui ne serait d'accord avec M. Marcel Léger, que je tiens à remercier de son intervention?

M. Giovoni a soulevé de nombreuses questions politiques. Le rapporteur de la commission des affaires économiques n'a pas une compétence particulière pour lui répondre. Il n'a pas non plus son éloquence. Car j'ai admiré, ainsi que beaucoup de nos collègues, la forme de votre intervention. Votre éloquence, monsieur Giovoni, n'est pas votre seul atout: vous êtes aidé dans votre découpage des textes par des virtuoses du coup de ciseau dont la technique, si elle était mise au service de la censure, pourrait faire frémir.

« M. Robert Schuman a promis, avez-vous dit, en 1950, que la France apporterait en dot à l'Europe son marché africain ». Ce propos, d'ailleurs, a été contesté.

M. Vignes. Il est en effet inexact.

M. le rapporteur. Mais vous savez bien, monsieur Giovoni, que la « dot » dont parlait M. Robert Schuman n'est ni la liberté des populations d'outre-mer ni leur bonheur, mais bien plutôt la somme des réalisations françaises dans les territoires d'outre-mer, le résultat des efforts français pour fertiliser, pour enrichir ces pays d'outre-mer; les hôpitaux, les écoles construit par la France. Voilà la dot, monsieur Giovoni.

M. Egretaud. M. Schuman n'a jamais fourni ces commentaires léniflants. Il a parlé de dot, et une dot, c'est une dot.

M. le rapporteur. Vous avez dit que le marché commun était une entreprise collective de pillage colonial, que la France, n'arrivant pas à emporter seule tout le butin, conviait ses acolytes capitalistes à participer à la fête. Ce n'est pas conforme à la psychologie du pillard ordinaire qui préfère conserver pour lui seul ses rapines.

Avouez que nous sommes de singuliers pillards qui avons dépensé, depuis dix ans, rien qu'en Afrique noire, plus de 500 milliards de francs, c'est-à-dire, comme l'a souligné M. Maurice Faure, plus que l'Organisation des Nations-Unies pour la même période en ce qui concerne l'aide aux pays sous-développés. (*Très bien! très bien!*)

D'ailleurs, à ma connaissance, le Maroc et la Tunisie, arrivés à l'indépendance, ne demandent pas à se retirer de la zone franc.

Vous avez cité — et un autre de nos collègues également — certains extraits du journal allemand *Die Welt.* Je ne veux pas rentrer dans une querelle d'exégèse mais vous auriez dû expliquer que ce journal de Hambourg passe pour défendre

des tendances conservatrices et avoir des liens avec les milieux industriels allemands.

Je vais résumer cet article: l'auteur craint que le marché commun ne soit voué à l'échec si on veut lui imposer une tâche aussi lourde que la prise en charge de l'Afrique par l'Europe. Voilà un pillard qui n'a pas compris qu'il était convié au partage du butin africain !

J'ajouterai ceci: la faiblesse des investissements privés outre-mer par rapport aux investissements publics démontre avec évidence, non seulement le désintéressement de la France, mais son profond attachement à la prospérité des pays d'outre-mer.

Vous dites, à la fin de votre intervention, monsieur Giovoni, qu'on peut faire autrement à condition d'abandonner l'illusion de prétendre arrêter la marche de l'Histoire, à condition de reconnaître que l'intérêt de la France se concilie parfaitement avec celui des peuples d'outre-mer, à condition de satisfaire l'aspiration de ces peuples à l'indépendance et à la liberté et de reconnaître une véritable égalité des droits et des devoirs, à condition enfin d'instituer entre la métropole et l'outre-mer des rapports nouveaux. Mais la France n'est-elle pas en train d'instituer ces rapports nouveaux avec les pays d'outre-mer ?

En réalité, monsieur Giovoni, l'essentiel de votre dessein est d'empêcher les pays de l'Europe occidentale de s'unir, et vous fournissez là le meilleur argument aux partisans de l'Europe. Vous cherchez à jeter le doute sur la sincérité de l'Allemagne démocratique et à ranimer une sensibilité anti-allemande qui serait le principal obstacle aux réalisations prudentes et progressives préconisées par la commission des affaires économiques. Vous qui parlez toujours de l'Histoire avec un religieux respect, je me demande si vous avez bien tiré les leçons de la toute récente Histoire et, par exemple, celle-ci: trop de complaisance, trop de soumission à l'Etat soviétique, à sa diplomatie, à sa stratégie, risque de compromettre votre idéal communiste, non seulement dans la masse des travailleurs, mais dans les peuples entiers.

M. Robert Schmitt a souligné avec bonheur que « le marché commun sera plus favorable et plus avantageux pour tous ses participants s'il est constitué par l'Eurafrique plutôt que s'il est réduit à un marché européen. L'Eurafrique, dit-il, c'est le grand espoir de notre génération ».

L'analyse que fait M. Robert Schmitt de la question des investissements me paraît pertinente. Nos partenaires devront participer aux investissements économiques. M. Robert Schmitt a, je crois, raison de dire qu'il n'y a pas de différence de nature entre les investissements dits d'infrastructure économique et les investissements dits immédiatement rentables, et il fait une suggestion qui mérite de retenir l'attention de l'Assemblée: « Les investissements, dit-il, qui ressortissent à l'enseignement et à l'action sociale, devraient rester du domaine propre de la France. »

Il fait une autre remarque sur l'efficacité des investissements: « Quand les entreprises de plusieurs pays européens pourront participer aux réalisations, celles-ci seront plus importantes à investissements égaux. »

M. Reyt a souligné que la production agricole de l'outre-mer pourrait être singulièrement exposée à une concurrence qui ne proviendrait pas tellement d'un marché européen que de la zone de libre échange. En son troisième considérant, votre commission tient compte de cet avertissement et indique qu'il faudra veiller à ce que cette dernière ne soit pas une cause de trouble dans le marché européen et qu'elle ne soit pas créée à l'avantage de certaines nations.

D'autre part, votre commission partage l'opnion de M. Reyt et du centre républicain d'action sociale, sur la nécessité de créer un ou plusieurs organismes spécialisés dans l'organisation agricole. Et le nouveau texte que votre commission vous propose montre bien toute l'importance qu'elle attache à cette question.

M. Antonini a tout à fait raison de préférer le talent de M. Maurice Faure à celui de votre rapporteur. Il a donc consacré toute son attention au discours du secrétaire d'Etat et il a lu un peu vite le rapport de votre commission.

La seule chose qui compte est que M. Antonini a déposé devant la commission un contreprojet très bien fait et dont le nouveau texte que nous vous présentons a tenu le plus grand compte.

M. Vignes a développé avec clarté la thèse des fuseaux, d'après laquelle les échanges s'effectuent plutôt selon les méridiens que suivant les parallèles. Il a mis l'accent sur le caractère complémentaire de l'Europe et de l'Afrique. Il rappelle, comme l'a fait votre commission, la démonstration de M. Antoine Lawrence qui attirait l'attention du Conseil économique sur la nécessité d'aérer la zone franc. Enfin, il souligne avec raison les perspectives favorables pour l'industrialisation de l'Afrique de la production des kilowatts à bas prix car, chose assez peu connue, les réserves hydrauliques de l'Afrique sont les plus importantes du monde.

M. Vignes rappelle aussi très opportunément les conférences d'experts métropolitains et africains qui ont eu lieu en novembre dernier sous l'égide du Conseil de l'Europe et qui doivent reprendre en avril avec une participation accrue des représentants africains. Il existe en effet outre-mer un mouvement d'intérêt incontestable en faveur d'une association avec l'Europe. Et je remercie M. Vignes de l'avoir souligné.

M. Junillon, dans un exposé très complet et brillant, a rappelé avec opportunité un certain nombre de ressemblances plus apparentes que réelles entre le plan de Strasbourg et le projet de marché européen.

Bien sûr, il paraît y avoir une ressemblance assez complète étant donné le parallèlisme que l'on peut établir entre les considérants qui ont servi de base à ce plan de Strasbourg et un certain nombre de conséquences qui ont été tirées.

Cependant, je me permets de rappeler, en confirmation de ce qu'a dit M. Junillon, qu'à la base ce plan de Strasbourg était une initiative de caractère très limité tendant à rétablir l'équilibre des échanges avec la zone dollar. Il ne s'agissait pas, en conséquence, d'un projet de marché pouvant prendre corps dans un projet de traité, mais d'un simple plan aux objectifs limités, tant au point de vue économique que dans le temps. Mais je tiens à déclarer que si le plan de Strasbourg avait dû se traduire dans nos institutions, je ne serais certainement pas là comme rapporteur, car, avec le plus grand nombre de mes amis, nous aurions été contre.

Cependant, nous ne le critiquons pas outre mesure, car c'était, je le répète, une organisation d'opportunité qui répondait à un objectif particulièrement limité: le rétablissement de l'équilibre des échanges avec la zone dollar.

Comme les plus intéressés dans ce problème étaient, évidemment, les Américains, il est assez normal qu'ils aient joué un rôle important et, avec ce réalisme qui caractérise nos amis d'outre-Atlantique, qu'ils aient pensé à en tirer le maximum d'avantages en ce qui concerne l'économie de l'Europe et celle de l'Amérique. Ils ont donc proposé comme autre objectif d'essayer d'élargir le marché européen de manière à tenter de faire un tout des ressources en dollars de l'Europe occidentale, en cherchant à atténuer les fluctuations économiques qui pouvaient se produire dans un pays et pas dans l'autre. Mais, je le répète, il s'est agi simplement d'un plan limité, qui n'a, heureusement, rien de commun avec l'esprit qui anime le Gouvernement dans les négociations actuelles du projet de traité de marché commun.

Je vais me permettre de rappeler ce qu'a dit, ici même, M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, concernant une précision, sur laquelle votre commission n'a peut-être pas suffisamment insisté, dans la description du marché commun européen. « Il n'y aura plus — dit-il — entre nous, ni droits de douane, ni contingents; par contre, il y aura entre nous et le reste du monde, sous le bénéfice de la négociation d'une zone de libre échange avec la Grande-Bretagne et tels autres pays de l'O. E. C. E. qui voudront s'y associer — et nous espérons qu'ils seront le plus nombreux possible — un cordon douanier, un tarif extérieur commun unique ».

« C'est dire — continue M. Maurice Faure — et c'est le premier point que je veux dégager de cet exposé, que dans notre esprit le marché commun n'est pas purement et simplement un retour à la politique de libre échange; il est beaucoup plus que cela: il est le premier pas vers une communauté qui, certes, se réalise d'abord sur le plan économique, mais qui doit tendre, par la suite, non point à la fusion de nos Etats ou à la disparition de nos nations, mais à une coordination de nos politiques nationales. »

Il me paraît inutile d'ajouter quoi que ce soit à ce texte; un certain nombre de réactions d'outre-Atlantique lui donnent toute sa valeur; en effet, les Américains, immédiatement après, ont rappelé les engagements souscrits dans le cadre de l'accord général du « General Agreement on Tariffs and Trade » (G. A. T. T.) avançant qu'il ne s'agit pas de faire, pour les pays de l'Europe, une zone fermée au commerce international.

M. Junillon doit être parfaitement rassuré par le rappel de ces textes qui montrent la parfaite vigilance du secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Il ne nous a pas échappé que la zone de libre échange pouvait être un véritable cheval de Troie, et particulièrement sous deux de ses aspects.

Notre collègue M. Reyt a marqué d'une façon très claire que la zone de libre échange qui, éventuellement, prolongerait le marché commun, ne devait pas permettre une concurrence plus ou moins fâcheuse entre les produits agricoles. Mais, lorsque votre commission, sur la suggestion de son président, a précisé, dans les considérants de la proposition, qu'en aucun cas la zone de libre échange ne devait porter atteinte au marché commun, elle pensait à un autre danger, déjà souligné par d'éminents économistes, à savoir qu'il suffit qu'une entreprise bénéficie, par exemple, des recherches faites à l'étranger pour concurrencer facilement les autres entreprises euro-

péennes. Voilà pourquoi nous avons inclus cette précaution dans nos considérants.

Je répondrai d'ailleurs très nettement à M. Junillon que si le marché commun était issu des idées qui ont inspiré le plan de Strasbourg, pas un conseiller ici ne voterait le projet de traité. En réalité, le problème est très différent — je dirai même complètement opposé — car, dans une certaine mesure, le traité de marché commun est une protection, une défense commune des pays d'Europe occidentale à l'égard des économies plus développées.

M. Georges Oudard a manifesté avec une grande force son inébranlable conviction que le marché commun était plein de dangers pour la France et pour l'Union française. Il a énuméré la longue liste des questions sans réponse et des problèmes non résolus. Me permettra-t-il de lui faire remarquer qu'il n'apporte pas de solution constructive aux problèmes que posent à la France le fardeau croissant des investissements outre-mer, l'écoulement des excédents agricoles, la décadence économique de l'Europe occidentale en présence de ses marchés cloisonnés ?

M. Oudard se borne à manifester les préoccupations statiques d'un patriotisme ombrageux qui, pour mieux sauvegarder la souveraineté française, voue la France à l'isolement. Pourtant, monsieur Oudard, vous évoquiez les entretiens italo-allemands lors de la visite du président Gronchi, et la collaboration économique envisagée entre les deux pays dans le Proche-Orient, dites-vous. Etes-vous sûr que cette collaboration économique a été envisagée sur un plan aussi limité ? Et que pensez-vous de la collaboration économique de plus en plus active de l'Allemagne avec la Hollande et la Belgique ?

« La pire erreur — a dit M. Maurice Faure du haut de cette tribune — serait de penser que la France peut s'isoler dans un tête-à-tête avec ses territoires d'outre-mer, et se préserver par des barrières politiques et économiques qui essaieraient de rendre cet ensemble imperméable aux influences extérieures. »

Que ferions-nous devant des partenaires décidés à aller de l'avant ?

Vous craignez que le marché commun ne soit qu'un tête-à-tête franco-allemand ? Préférez-vous laisser à l'Allemagne le soin d'organiser le marché commun sans nous et sans l'Afrique ? Alors que, dit M. Maurice Faure, « l'un des graves dangers qui menaceraient éventuellement l'Europe serait de voir s'installer sur la rive Sud de la Méditerranée des puissances... dont la présence... constituerait effectivement pour la civilisation occidentale un danger majeur ».

Alors — pour reprendre ce que disait excellemment M. Le Brun Keris tout à l'heure — allons-nous toujours rester à la porte ?

Messieurs, je me suis efforcé de répondre à la plupart des interpellateurs qui ont bien voulu se manifester à cette tribune; vous avez pu remarquer, dans le texte qui vous a été distribué tout à l'heure, que votre commission a tenu le plus grand compte des suggestions qui se sont manifestées au cours des diverses interventions. En effet, plusieurs amendements ayant été déposés, le président de la commission des affaires économiques avait convié un certain nombre de nos collègues à participer à l'élaboration du nouveau texte qui vous est soumis. La proposition que nous vous présentons finalement a tenu compte, vous pouvez le constater, des sept amendements déposés sur le texte initial, et également, en sa partie finale, du contreprojet déposé par notre excellent collègue M. Antonini. (*Vifs applaudissements à droite, au centre et à gauche.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale ?...

La discussion générale est close.

Je consulte l'Assemblée sur le passage à la discussion de la proposition.

(*L'Assemblée, consultée, décide de passer à la discussion de la proposition.*)

M. le président. Je donne lecture de la proposition dans le nouveau texte présenté par la commission des affaires économiques :

« L'Assemblée de l'Union française :

« Considérant que l'institution d'un marché commun européen devrait être logiquement précédée non seulement d'une harmonisation de la législation des pays participants mais de la création d'institutions politiques communes;

« Considérant toutefois que le marché commun ne peut être établi que progressivement dans un délai d'une quinzaine d'années et de ce fait qu'on peut admettre la méthode choisie à Messine en raison de la collaboration étroite qu'elle établit entre les nations et qui, seule, peut ouvrir la voie à la création d'institutions politiques communes;

« Considérant qu'il est souhaitable que le marché commun européen entre les six pays de la C. E. C. A. soit prolongé par une zone de libre échange comprenant les autres pays de l'O. E. C. E. et la Grande-Bretagne, mais qu'il faudra veiller à ce que cette zone de libre échange ne soit pas une cause de trouble pour le marché commun et ne soit pas créée à l'avantage de certaines nations;

« Considérant qu'il est impossible de priver les pays d'outre-mer de la zone franc des avantages qu'ils peuvent retirer de leur participation au marché commun :

« Soit par l'écoulement d'une production accrue;

« Soit par l'acquisition de produits à prix plus bas;

« Soit par l'aide financière d'un éventuel fonds d'investissement;

« Considérant la compétence complète acquise par certains pays d'outre-mer de la zone franc dans leurs relations internationales, interdisant à la France de s'engager à leur place, et impliquant que leur participation au marché commun n'est qu'une faculté pouvant être prévue dans le projet de traité;

« Considérant qu'il est d'autre part désirable d'associer, dès à présent, les représentants des territoires d'outre-mer aux négociations relatives au marché commun;

« Considérant que l'inclusion immédiate des pays d'outre-mer dans le marché commun est impossible sans graves conséquences économiques pour la zone franc et politiques pour l'Union française; que cette inclusion progressive ne devrait pas entraîner de diminution importante du niveau et du rythme actuels des échanges à l'intérieur de la zone franc,

« Invite le Gouvernement :

« 1° A poursuivre les négociations engagées à Bruxelles en vue de l'institution d'un marché commun européen prévoyant la participation progressive des pays d'outre-mer de la zone franc;

« 2° A associer à la délégation française des experts représentant les départements et territoires d'outre-mer et les territoires associés;

« 3° A rechercher l'harmonisation de la participation au marché commun avec une politique économique de l'Union française;

« 4° A faire, notamment, prévaloir au cours de ses négociations internationales, les objectifs suivants :

« *a*) Les produits agricoles originaires des pays d'outre-mer devront bénéficier à leur entrée dans les pays du marché commun d'un régime préférentiel dont la mise en application sera confiée à un ou plusieurs organismes spécialisés agissant sous l'autorité du comité intergouvernemental; dans le cas où un accord sur une organisation agricole commune ne serait pas intervenu à la fin de la première étape du marché commun européen, toute décision s'y rapportant devrait être prise, ultérieurement, à l'unanimité, par le conseil des ministres;

« *b*) Les produits industriels originaires des pays d'outre-mer devront bénéficier à leur entrée dans les pays du marché commun des mêmes mesures de libération des importations que les produits originaires des pays du marché commun et du même régime douanier;

« *c*) Les pays d'outre-mer de la zone franc appliqueront progressivement à tous les pays du marché commun le régime des échanges dont bénéficie la métropole, ce qui permettra un abaissement progressif des prix dans la zone franc, cette application progressive étant liée à l'écoulement des produits des pays d'outre-mer dans les pays du marché commun;

« *d*) Les pays d'outre-mer pourront prendre les mesures de protection indispensables à la sauvegarde de leur promotion économique et sociale;

« *e*) Dans les territoires d'outre-mer, les dépenses de souveraineté resteront à la charge exclusive de la France;

« *f*) Les partenaires de la France devront contribuer aux dépenses d'infrastructure économique et sociale, par l'intermédiaire d'un fonds d'investissement pour les pays d'outre-mer; les appels à la concurrence pour ces dépenses d'infrastructure seront ouverts aux pays du marché commun, mais seront liés à leur participation au financement du fonds d'investissement;

« *g*) Les investissements privés et les conditions d'établissement corrélatives devront être exempts de toute discrimination pour les ressortissants des pays du marché commun;

« 5° A la saisir pour avis du projet de loi portant ratification du traité éventuel instituant le marché commun européen, qui devra comprendre l'ensemble des propositions ci-dessus. »

M. le président de la commission. Monsieur le président, si vous le permettez, je précise que la proposition dont vous venez de donner lecture se substitue au texte primitif. Elle a tenu compte des amendements déposés sur l'ancien texte et n'est, jusqu'ici, l'objet d'aucun amendement.

M. le président. Je vais mettre aux voix la proposition dans le nouveau texte élaboré par la commission.

M. Loste. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Loste.

M. Loste. Je demande le vote par division; nous nous prononcerions d'abord sur la première partie du texte — c'est-à-dire sur l'ensemble des considérants — jusqu'aux mots: « ...à l'intérieur de la zone franc », puis, en un deuxième vote, sur la fin du texte.

M. le président. Le vote par division, demandé par M. Loste étant de droit, je vais consulter l'Assemblée sur la première partie de la proposition.

M. Egretaud. Monsieur le président, je désirerais savoir s'il sera procédé à un vote sur l'ensemble et si les explications de vote pourront alors être données ?

M. le président. Certainement.

Je vais mettre aux voix la première partie de la proposition, depuis « L'Assemblée de l'Union française... » jusqu'à « ...à l'intérieur de la zone franc ».

M. Jean Guiter. Je demande un scrutin.

M. le président. Je mets aux voix la première partie de la proposition.

Je suis saisi d'une demande de scrutin présentée par M. Guiter au nom du groupe des républicains sociaux.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en opèrent le dépouillement.)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre de votants	157
Majorité absolue	79
Pour l'adoption	118
Contre	39

L'Assemblée de l'Union française a adopté.

Je vais mettre aux voix la seconde partie de la proposition.

Personne ne demande la parole ?...

Je suis également saisi d'une demande de scrutin présentée par M. Guiter, au nom du groupe des républicains sociaux.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en opèrent le dépouillement.)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre de votants	146
Majorité absolue	74
Pour l'adoption	107
Contre	39

L'Assemblée de l'Union française a adopté.

Je vais mettre aux voix l'ensemble de la proposition.

M. Giovoni. Je demande la parole pour expliquer mon vote.

M. le président. La parole est à M. Giovoni.

M. Giovoni. Nous désirons fournir à l'Assemblée quelques brèves explications sur notre vote. Nous n'entendons pas, bien entendu, revenir sur le fond de notre intervention. Nous croyons cependant qu'elle répond à de très graves inquiétudes, formulées ou non.

Je voudrais cependant revenir sur un point. Les pays et les territoires d'outre-mer n'ont pas décidé souverainement et rien n'est prévu, surtout dans le texte soumis à notre approbation, pour qu'ils puissent le faire.

Nous avons déposé et défendu, en commission, un amendement tendant à saisir les assemblées des territoires d'outre-mer. Cet amendement n'a pas été accepté. En outre, ce texte effleure bien le problème posé par l'appartenance de la Tunisie et du Maroc à la zone franc, mais il s'agit d'un simple considérant qui n'empêche nullement M. le rapporteur de la commission d'inviter le Gouvernement à poursuivre, seul ou avec l'alibi de certains experts, les négociations engagées à Bruxelles.

Et ici, je voudrais poser la question: à qui fera-t-on croire que les pays auxquels on refuse la possibilité de se prononcer en toute liberté et qui ne sont même pas consultés pour avis, vont être les principaux bénéficiaires de cette entreprise ?

Ma deuxième remarque fera observer que des pays souverains comme la Tunisie et le Maroc sont tenus également à l'écart de ces négociations. Or, ces pays font partie du système économique constitué par la zone franc. Leur économie sera nécessairement touchée par l'intégration de cette zone dans le marché commun européen, même s'ils ne sont pas eux-mêmes intégrés dans ce marché commun. Le Gouvernement français ne devait pas conduire ces négociations sans leur accord; il n'aurait même pas dû les engager avant de l'avoir obtenu.

Enfin, quels que soient les plaidoyers en faveur de cette nouvelle forme d'intégration européenne, présentée tantôt comme une panacée, tantôt comme un moindre mal, il reste, à notre avis, un fait capital que l'on s'efforce de passer sous silence, à savoir que tout cela conduit finalement à une intégration politique et militaire sous la direction des Allemands de la revanche. C'est là un grave sujet d'inquiétude pour les patriotes français et aussi pour tous les pays qui n'ont pas oublié ce que l'Eurafrique signifiait du temps de Hitler et ce qu'elle continue à signifier...

M. Bégarra. Vous êtes orfèvre! Parlez-nous du pacte germano-soviétique de 1939!

M. Giovoni. ...pour les disciples d'un Rommel comme le général Hans Speidel que l'on place maintenant à la tête des forces de l'O. T. A. N. Cet objectif apparaît déjà clairement lorsque l'on voit le ministre de la guerre allemand visiter les installations d'engins téléguidés de Colomb-Béchar!

Nous avons démontré, au cours de nos explications antérieures, que ce projet tendait à accentuer le pillage colonial au profit du grand capital financier cosmopolite. Nous avons démontré que l'Allemagne d'Adenauer, principal agent en Europe de l'impérialisme américain, en serait la première bénéficiaire. Nous avons démontré aussi que les peuples intéressés n'ont pas été consultés dans cette affaire qui engage leur économie et leur avenir politique...

M. Maurice David-Darnac. Avez-vous consulté la Hongrie à certains moments ? Avez-vous consulté la Roumanie ?

M. Giovoni. Pour toutes ces raisons, nous voterons contre ce texte et nous continuerons la bataille avec le peuple de France et les peuples d'outre-mer...

M. Antonini. Dans le premier secteur de Paris!

M. Giovoni. ...pour le rejet du traité de marché commun, afin de promouvoir une autre politique fondée sur une véritable collaboration entre tous les peuples d'Europe et ceux d'outre-mer, collaboration fondée sur la répudiation des rapports de sujétion coloniale, sur l'égalité et le respect légitime des aspirations de ces peuples. *(Applaudissements à l'extrême gauche.)*

M. Roulleaux-Dugage. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Roulleaux-Dugage pour expliquer son vote.

M. Roulleaux-Dugage. Mes chers collègues, on nous propose aujourd'hui, non pas certes un mariage d'amour, mais un mariage de raison. C'est à ce point de vue essentiellement objectif que veut se placer le groupe des indépendants et paysans, dans l'explication qui va suivre.

Nous avons écouté les nombreux orateurs qui se sont succédé à cette tribune et avec beaucoup d'attention ce qu'a dit M. le ministre Maurice Faure. Nous avons notamment retenu les deux points suivants qui, à notre avis, sont essentiels: M. le ministre à un moment de son intervention a déclaré: « Dans le sens des échanges des territoires d'outre-mer vers l'Europe, quel est le principe sur lequel nous avons engagé la négociation ? C'est le principe de la réciprocité. Cela se traduit évidemment selon des modalités qui restent à mettre au point dans notre pensée, par l'élargissement du système préférentiel que la France, pour le moment, applique, seule, aux produits de ses territoires, produits essentiellement agricoles, dont le cours est supérieur au cours mondial. L'élargissement du système préférentiel à l'ensemble de la communauté sera-t-il réalisé par des contingents, des contrats à long terme ? Au stade où en sont les négociations, peu importe; l'essentiel est que le principe figure dans le traité. » Voilà une déclaration absolument formelle. « Un autre point qui — continue-t-il — à notre avis, est fondamental est que nos partenaires doivent participer à un fonds d'investissement économique et social pour accélérer la mise en valeur des territoires ». C'est la France — je résume — qui restera maîtresse de l'établissement de ce plan, mais une fois établi, ce plan devra être discuté, soumis à une confrontation loyale et, bien évidemment, les droits qui seront reconnus à nos partenaires dépendront très étroitement de l'importance des contributions qu'ils apporteront au fonds d'investissement.

Nous avons toujours en vue, dans cette Assemblée, peut-être plus spécialement au groupe que j'ai l'honneur de présider, l'amélioration des conditions de vie des populations de ces territoires d'outre-mer qui sont, répétons-le, pour 90 p. 100 à vocation agricole. C'est le sort de ces populations rurales qui nous préoccupe avant tout et nous avons des engagements absolument formels de la part du ministre, car il ajoute: « Sur le deuxième point — que je viens de vous lire — nous devons être intransigeants. »

Le ministre nous a dit en première partie — et je le répète: « L'essentiel est que le principe figure dans le traité » — et il revient sur le deuxième point en disant: « Sur le principe nous devons être intransigeants ». Nous voulons faire confiance au Gouvernement et aujourd'hui, avec notre raison, peut-être pas

je le répète, avec tout notre cœur, nous apporterons notre concours à l'œuvre qui nous est soumise.

Nous avons fait adopter, en commission, un amendement que vous avez bien voulu voter tout à l'heure. « Nous serons intransigeants », dit le ministre; nous voulons bien le croire, mais nous demandons quand même à voir, une fois le traité signé, s'il a vraiment tenu parole et s'il a bien été intransigeant sur le principe qu'il nous a soumis. C'est pourquoi nous avons demandé, d'accord avec notre collègue M. Antonini, que figure un dernier paragraphe demandant que l'Assemblée soit saisie pour avis du projet de loi portant ratification du traité éventuel instituant le marché commun européen, et qui devra comprendre l'ensemble des propositions ci-dessus. Avec de telles garanties le groupe paysan votera la proposition qui nous est soumise.

Je suis heureux, en terminant, de rendre hommage au travail accompli par deux de nos collègues du groupe paysan, M. Reyt qui, par le dépôt de sa proposition, a rendu possible le débat d'aujourd'hui, et M. Monnet qui a demandé l'urgence.

Permettez-moi également de rendre hommage à notre rapporteur qui a fourni un effort considérable... (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*) ...et grâce auquel le vote qui va suivre est acquis d'avance.

M. Georges Oudard. Je demande la parole pour expliquer mon vote.

M. le président. La parole est à M. Oudard.

M. Georges Oudard. Mes amis et moi ne voterons pas la proposition qui nous est présentée. Cela ne signifie point que nous désapprouvons les conditions mises par la majorité des deux commissions des affaires économiques et de l'agriculture à la signature du traité en ce qui concerne l'outre-mer. Ne trahissent-elles pas une partie des graves inquiétudes que nous éprouvons ?

M. Laurin. Très bien!

M. Georges Oudard. Ces conditions ou, si l'on préfère, ces garde-fous...

M. Jean Guiter. Très bien!

M. Georges Oudard. ... suffisent-ils à parer aux périls que personne ne nie ? On en pourrait discuter si l'idée même du marché commun, dans le cadre étroit de l'Europe à Six, se limitait à un cadre économique. Mais le rapporteur, M. Jean Olléon, énonce lui-même dans le premier considérant de la proposition: « L'institution d'un marché commun européen devrait être logiquement précédée non seulement d'une harmonisation de la législation des pays participants, mais de la création d'institutions politiques communes. »

Or, nous ne ressentons, mes amis et moi, qu'une aversion raisonnée pour toute instauration précipitée d'une communauté politique européenne, surtout si elle est de caractère supranational.

M. Jean Guiter. Très bien!

M. Georges Oudard. Qu'on ne nous reproche pas d'être, en l'occurrence, uniquement négatifs. Nous aurions examiné avec intérêt et sans antipathie la création d'une zone de libre échange franchement plus large que le marché commun à Six. Nous nous réservons, comme je l'ai annoncé à cette tribune, d'examiner en détail le traité quand il nous sera soumis pour avis, mais il est à craindre que, si la position de ses partisans se maintient identique, la nôtre ne varie pas. (*Vifs applaudissements au centre et sur certains bancs à l'extrême gauche.*)

M. Antonini. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Antonini pour expliquer son vote.

M. Antonini. Mesdames, messieurs, mes chers collègues, le groupe de l'union des gauches républicaines votera, dans son unanimité, la proposition soumise. Il la votera dans le nouveau texte proposé par la commission qui a apaisé certaines des inquiétudes exprimées dans les remarques que nous avions pu faire sur le premier projet.

Grâce à la compréhension intelligente de notre rapporteur, M. Olléon, auquel je suis personnellement heureux de rendre également hommage, nous avons pu arriver, en commission, à présenter un texte de synthèse qui, nous venons de le voir, a recueilli l'assentiment d'une grande majorité des membres de cette Assemblée.

M. Olléon nous a dit, en termes excellents, l'espoir que nous devions avoir dans la réalisation de ce marché commun européen, prélude d'une Eurafrique que nous devons tous souhaiter pour le plus grand bienfait et de la métropole, bien sûr, mais aussi et surtout de ces peuples d'outre-mer qui nous sont attachés et nous resteront fidèlement attachés si nous contribuons à améliorer — comme nous l'avons fait jusqu'à maintenant — leur condition sociale, leur niveau de vie, et à les imprégner de cette civilisation occidentale à laquelle ils sont et resteront fidèles. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche et au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Bégarra.

M. Bégarra. Le groupe socialiste votera également la proposition qui vous est présentée dans le texte mis au point hier par la commission des affaires économiques. Il a délégué à la tribune deux orateurs qui ont exposé des points de vue sensiblement différents. L'un, notre ami M. Charles-Cros, a examiné le problème vu de l'Afrique. Il l'a senti en Africain, en homme qui a passé toute une vie de labeur au milieu de l'Afrique noire, et il nous a montré toutes les inquiétudes qui peuvent naître dans les esprits des Africains. Quant à notre camarade M. Juniillon, il a traité davantage le problème en technicien européen. Il nous en a brossé un très large historique; il a essayé d'en démontrer tout le mécanisme, d'en dessiner tous les éléments et, de ce point de vue, il a montré également les dangers que l'on pourrait courir. Mais l'un et l'autre se sont rencontrés quand ils ont souligné les conditions que nous posons à l'entrée des départements et des territoires d'outre-mer dans le marché commun européen.

Il est certain que dans notre vote, implicitement, nous considérons le problème comme résolu sur le plan européen, mais nous disons que l'entrée de la République française ne peut être admise dans ce marché européen qu'à la condition que les dispositions essentielles contenues dans le texte que nous allons voter soient réalisées. Si elles ne l'étaient pas — en particulier en ce qui concerne le régime préférentiel à réserver aux produits agricoles et la participation aux investissements économiques et sociaux outre-mer — eh bien! pas plus les territoires d'outre-mer que la France métropolitaine ne pourraient accepter d'entrer dans le marché commun. (*Très bien! très bien! à gauche et au centre.*) Aussi bien, nous sommes actuellement — on l'a dit, mais il est peut-être bon de le rappeler avant le vote — dans la phase des négociations, et vous vous féliciterez, je crois, avec nous, que le Parlement ait été consulté avant la signature du traité (*Très bien! très bien! au centre*) et que nous ayons pris l'initiative de donner un avis qu'à la vérité on ne nous a pas demandé. Mais nous tenons à souligner que nous devons être consultés (*Très bien! très bien! au centre*) au sujet du projet de loi portant ratification du traité sur le marché commun européen, et il appartiendra alors à l'Assemblée de l'Union française, si nos conditions sont remplies dans une mesure suffisante, de donner son acceptation définitive. C'est dans cet esprit que le groupe socialiste votera ce texte. (*Très bien! très bien! et applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Vignes.

M. Vignes. Pour les raisons déjà exposées à cette tribune par les orateurs de notre groupe, et aussi — ce sera, d'ailleurs, une occasion agréable de rendre hommage, au passage, à notre rapporteur — pour les raisons que M. Olléon a fort pertinemement exposées en conclusion de son rapport, le mouvement républicain populaire votera le texte soumis à votre approbation.

En effet, que faut-il considérer ? Les difficultés de l'entreprise ? Elles sont indiscutables; elles motivent sans doute beaucoup de préoccupations; mais est-ce une raison suffisante pour regarder se développer l'entreprise de l'extérieur et pour ne pas s'y associer, même si elle comporte des risques ?

M. La Gravière. Très bien!

M. Vignes. Nous ne minimisons pas les difficultés, les conversions et les adaptations nécessaires, mais nous considérons que le monde est en mouvement, que les perspectives statistiques n'ont pas cours aujourd'hui, et qu'un tête à tête avec l'outre-mer est une perspective statique et dangereuse. On se charge d'ailleurs de nous le démontrer, et non seulement des métropolitains, mais les Africains eux-mêmes. Il nous faut évoquer à nouveau le rapport d'Antoine Lawrence, conseiller économique, qui nous a montré l'impasse où s'était engagée l'intégration des économies métropolitaine et ultramarine, parce qu'il y a saturation de part et d'autre et qu'il se pose un problème de surprix impossible à surmonter.

Dans ces conditions, pouvons-nous rester insensibles à ce courant très général du libre échange qui emporte le monde entier et l'Occident ? Pouvons-nous vraiment former une sorte d'îlot immobile dans ce courant général ? Cela nous paraît absolument impossible, d'autant que nous sommes déjà engagés dans le mouvement par des accords, notamment par l'acceptation de faire passer dans le circuit du libre échange certains produits tropicaux.

Il faut aussi faire intervenir dans nos considérations le fait indiscutable que la France seule ne peut pas supporter la

charge croissante des investissements, des plans d'investissements que réclame l'outre-mer, à juste titre d'ailleurs.

Dans la mesure où notre pays fera respecter les conditions qu'il pose à l'association des territoires d'outre-mer au marché commun — et au premier rang de ces conditions figure la priorité accordée à la promotion des populations d'outre-mer, c'est-à-dire l'élévation du niveau de vie, le plein emploi, l'industrialisation de ces pays protégés par une période transitoire préférentielle — et sous ces réserves, nous dirons « oui » au projet d'association au marché commun qui se présente à nous, en approuvant la proposition qui nous est aujourd'hui soumise dans un texte complété par la commission. (*Applaudissements sur divers bancs au centre, à gauche et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Mitterrand.

M. Jacques Mitterrand. En l'absence de nos collègues d'outre-mer dont le silence a pesé si lourdement sur tout ce débat, l'Assemblée doit aujourd'hui prendre ses responsabilités.

J'entends bien, relisant le texte qui nous est soumis, qu'on a entouré d'un ensemble de réserves, de précautions, de mises en garde l'association des territoires d'outre-mer au marché commun.

Ces réserves, ces précautions, ces mises en garde indiquent, mieux qu'un discours, l'inquiétude qui pèse sur ceux-là mêmes qui se font cependant les défenseurs du marché commun. Mais parmi ces réserves, parmi ces précautions, aucune d'elles n'a trait à la consultation des territoires d'outre-mer. En une heure où précisément le Gouvernement, suivi par les Assemblées de la République, se préoccupe d'étendre outre-mer la notion de consultation démocratique, on est un peu surpris de voir que dans une option de cette importance, ni d'une façon ni d'une autre les territoires d'outre-mer ne se trouvent effectivement consultés.

Délibérément, la France ouvre la porte des territoires d'outre-mer; elle l'ouvre aux puissances européennes qui désireront y effectuer des investissements de diverses grandeurs. Est-il besoin de rappeler, messieurs, que les promoteurs mêmes — nous les avons entendus à la tribune — du marché commun souhaitent ardemment que ces investissements de toute nature soient effectivement et puissamment réalisés ? S'il en est ainsi, faut-il rappeler que, dans quelque pays que se soit, qui tient la richesse de la nation tient effectivement le pouvoir ? Que deviendra donc alors l'illusoire réserve qui figure dans votre texte, où vous avez cru devoir rappeler que « dans les territoires d'outre-mer, les dépenses de souveraineté resteront à la charge exclusive de la France » ? A la charge exclusive en ce qui concerne les dépenses, mais le bénéfice de cette souveraineté appartiendra à d'autres qui auront une façon plus réelle de tenir la richesse, le pouvoir et l'autorité. En de telles conjonctures, j'avoue que j'admire la prudence britannique fortifiant, par les moyens de l'heure et suivant les territoires, l'autorité et la grandeur de son Commonwealth; elle se borne à envisager, même avec son actuel Gouvernement, la création d'une zone de libre échange avec le marché commun. Peut-être, messieurs, si le texte du traité vient un jour devant cette Assemblée, aurons-nous à regretter l'acte que la majorité va aujourd'hui commettre en acceptant le texte qui lui est soumis.

Peut-être aurait-il mieux valu, diront alors certains, se soucier de donner à l'Union française sa pleine efficacité, sa pleine étendue, sa pleine autorité, dans la grandeur respectée de notre peuple et des peuples d'outre-mer, et d'envisager alors un jour, avec une Europe pacifiée, rendue sous le signe de l'indépendance à l'égard de l'Est et de l'Ouest à la véritable paix et à la véritable grandeur, d'envisager — dis-je — avec cette Europe, des notions économiques nouvelles.

L'heure est arrivée de se prononcer sur ce texte. A ceux qui, contrairement à nous, s'apprêtent à l'accepter, je souhaite qu'un jour, devant la ruée vers les territoires d'outre-mer de représentants autres que ceux de la France, ils n'entendent point certaines de ces puissances économiques étrangères adresser sur la terre d'Afrique à leurs propres compatriotes de France la vieille formule de Tartuffe: « La maison est à moi, c'est à vous d'en sortir! » (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Monnet.

M. Georges Monnet. Il est à coup sûr regrettable que nos collègues d'outre-mer ne soient pas plus nombreux, mais on ne saurait dire qu'ils sont absents puisque je suis un de ceux qui ont pris l'initiative de ce débat et que je représente la Côte-d'Ivoire.

Nous voulons que dans ce marché commun les territoires d'outre-mer, non seulement soient associés, mais soient représentés, et j'ai été heureux que la commission des affaires économiques veuille bien insérer dans le texte que vous allez voter qu'avant l'achèvement des négociations — et nous savons que les négociations en cours, même si elles aboutissent à un traité, ne seront pas achevées dans l'immédiat et se continueront certainement pendant des mois encore — nous voulons que les territoires et départements d'outre-mer aient, à l'intérieur de la délégation française, leurs représentants, mais — nous avons tenu à le préciser — « à l'intérieur de la délégation française ». Car quelle que soit la volonté de la France d'accroître toujours davantage la responsabilité des assemblées territoriales, fidèles en effet à l'affirmation du préambule de la Constitution que la France veut conduire les pays d'outre-mer à la possibilité de diriger démocratiquement eux-mêmes leurs propres affaires, nous n'oublions pas que les territoires d'outre-mer font partie de la République et que le même préambule de la Constitution déclare que les pays unis dans l'Union française mettent en commun leurs ressources pour une politique commune.

M. Laurin. Les pays « unis dans l'Union française », mais pas dans la petite Europe!

M. Georges Monnet. Nous parlons au nom de ceux qu'ici nous avons mandat de représenter, et nous le faisons dans le cadre de la République.

M. Laurin. Bien sûr!

M. Georges Monnet. Nous avons pour objectif de mettre en commun nos moyens pour accroître toujours davantage la prospérité de l'ensemble et la prospérité de chacun. Tous ceux qui sont intervenus l'ont rappelé. Nous devons avoir ce double objectif de contribuer à la prospérité de la France totale, mais en accroissant autant que possible la prospérité de chacune des parties qui constituent la République, et nous n'avons pas le droit — au nom de l'intérêt de l'ensemble comme au nom de l'intérêt de chacun, inséparable de celui de l'ensemble — de risquer qu'un particularisme local se développe, qui serait absolument contraire à l'intérêt à la fois de tous et de chacun. Dans ce moment où la volonté de constituer un marché commun signifie que nous avons besoin de grands espaces, de vastes marchés, d'un travail solidaire, nous serions coupables si nous laissions se disloquer, sur le plan économique, ces territoires d'outre-mer qui ne doivent faire qu'un, sur ce plan, avec la métropole.

M. le colonel Schneider. Très bien!

M. Georges Monnet. M. Mitterrand regrettait que ces négociations fussent sur le point d'aboutir à un moment où la cohésion de la France et des territoires d'outre-mer n'est peut-être pas encore suffisante. Nous le regrettons avec lui, et je rappelais à la tribune, il y a quelques jours, qu'en 1950, lors de nos débats à la suite de certains votes de l'assemblée de Strasbourg et de l'O. E. C. E., nous affirmions déjà ne vouloir apporter à l'Europe qu'un ensemble cohérent. Poussés par la nécessité, nous apportons un ensemble qui ne l'est peut-être pas encore assez, mais devons-nous prendre des mesures qui risqueraient de disloquer cet ensemble en demandant à chaque territoire, isolément, d'émettre un vote qui pourrait l'opposer à l'ensemble ?

Il faut évidemment que les territoires soient consultés, mais quel est notre rôle, sinon de les représenter ? Quel rôle est imparti à l'Assemblée de l'Union française s'il ne lui appartient pas de parler au nom de toutes les parties constituantes de l'Union ?

Un conseiller au centre. Bien sûr!

M. Georges Monnet. Nous demandons très justement d'être saisis pour avis, mais c'est à nous qu'il appartiendra, au jour de la ratification, de nous faire l'écho de ceux dont nous sommes les représentants. (*Très bien! très bien!*)

Chaque territoire a ici ses représentants; chacun aura donc l'avocat nécessaire pour faire connaître la position des hommes dont il est le porte-parole. Nous aurons, par conséquent, un grave débat sur cet important problème, mais nous prétendons faire entendre, par notre voix, celle des territoires. Cela, sur le plan de la ratification, dans la seule forme constitutionnelle. Mais sur le plan des réalisations, j'ai dit et je répète qu'il est indispensable, au cours de la négociation, que les territoires et départements d'outre-mer soient présents dans la délégation française pour que leur position ne soit ni méconnue ni oubliée. De même, dans les institutions qui devront nécessairement être créées en vue de régir le marché commun, il faudra que l'exécutif des territoires d'outre-mer soit représenté. Ce ne sont pas les assemblées délibérantes qui pourront envoyer dans ces organismes de gestion des représentants parlementaires, mais comme ces territoires disposeront bientôt de conseils de gouvernement, c'est au niveau de l'exécutif que nous devrons demander que les institutions de gestion aient des représentants des territoires. En ce sens, nous aurons contribué non à disloquer l'Union française mais à la rassembler dans des organismes communs chargés de

responsabilités plus directes que celles qu'ils ont eues à exercer jusqu'à présent.

Voilà de quelle manière je voulais m'opposer aux affirmations présentées par mes collègues du groupe communiste et par M. Mitterrand. C'est avec la certitude de répondre aux vœux des territoires d'outre-mer...

M. Georges Oudard. Une « certitude » ?...

M. Georges Monnet. ... que j'apporterai mon vote à la proposition dont nous sommes saisis. *(Applaudissements à gauche, au centre et sur divers bancs à droite.)*

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

M. Jean Guiter. Je précise que je maintiens ma demande de scrutin.

M. le président. Je mets aux voix l'ensemble de la proposition.

Je suis saisi d'une demande de scrutin présentée par M. Guiter au nom du groupe des républicains sociaux.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en opèrent le dépouillement.)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre de votants	146
Majorité absolue	74
Pour l'adoption	107
Contre	39

L'Assemblée de l'Union française a adopté.

Je dois faire connaître à l'Assemblée que la commission propose de rédiger comme suit le titre de la proposition :

« Proposition tendant à demander au Gouvernement de poursuivre les négociations en vue de l'institution d'un marché commun prévoyant la participation progressive des pays d'outre-mer de la zone franc et les mesures de sauvegarde nécessaires. »

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le nouveau titre est adopté.

— 4 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION

M. le président. J'ai reçu de MM. Pierre Cornet, Dède, Fredet, Jean Oliéon, Reyt, Gabriel Schleiter, une proposition tendant à inviter le Gouvernement à prévoir, au sein de l'assemblée qui doit être constituée après la ratification du traité instituant un marché commun, la représentation de l'Assemblée de l'Union française.

La proposition sera imprimée sous le n° 216, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des relations extérieures. *(Assentiment.)*

— 5 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. L'Assemblée a précédemment décidé de tenir sa prochaine séance publique jeudi 31 janvier, à quinze heures trente.

Voici quel serait l'ordre du jour de cette séance :

Jeudi 31 janvier, à quinze heures trente, séance publique :

1° Examen d'une demande de délai supplémentaire, présentée par la commission de politique générale, relative à la demande d'avis (n° 176, session 1955-1956), transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de M. Ninine et plusieurs de ses collègues, députés, tendant à promouvoir dans le territoire du Cameroun, sous tutelle internationale confiée à l'administration de la République française, certaines formes institutionnelles en vue de favoriser le progrès politique, social et économique de ses habitants ;

2° Examen d'une demande de délai supplémentaire, présentée par la commission de politique générale, relative à la demande d'avis (n° 177, session 1955-1956), transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de M. Apithy, député, tendant à fixer les conditions de gestion des intérêts locaux et des intérêts communs des territoires d'Afrique occidentale française et d'Afrique équatoriale française ;

3° Examen d'une demande de délai supplémentaire, présentée par la commission de politique générale, relative à la demande d'avis (n° 271, session 1955-1956), tranmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de M. Maurice Lenormand, député, relative au statut organique et aux institutions territoriales de la Nouvelle-Calédonie et dépendances ;

4° Examen d'une demande de délai supplémentaire, présentée par la commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer, relative à la demande d'avis (n° 388, session 1955-1956), transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de M. Cogniot et plusieurs de ses collègues, députés, tendant à réaliser la réforme de l'enseignement ;

5° Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de M. Maurice Lenormand et plusieurs de ses collègues, députés, tendant à augmenter et à répartir le nombre des sièges assurant la représentation des territoires d'outre-mer au Conseil économique. (N°s 224 et 318, session 1955-1956, et 211, session 1956-1957, M. Ahmed Abdallah, rapporteur ; avis de la commission du règlement, des pétitions et des questions constitutionnelles, M. Rosenfeld, rapporteur.)

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-huit heures quinze.)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée de l'Union française,
MADELEINE PESTEL.

Erratum

au compte rendu in extenso *de la séance du 24 janvier* 1957.
(*Journal officiel* du vendredi 25 janvier 1957.)

Page 72, 1re colonne, 53e et 54e lignes:

Au lieu de: « Faites-nous une place... »,

Lire: « Notre place étant faite... ».

Page 72, 2e colonne, 1re ligne du dernier paragraphe:

Au lieu de: « Au cours de leurs longues délibérations, nos collègues ont... »,

Lire: « Au cours de leurs longues délibérations, nos collègues de l'Assemblée nationale ont... ».

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE
DE L'UNION FRANÇAISE LE 29 JANVIER 1957

Application des articles 80 et 81 du règlement, ainsi conçus.

« Art. 80. — *Tout conseiller qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président de l'Assemblée, qui le communique au Gouvernement.*

« *Les question écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignées; elles ne peuvent être posées que par un seul conseiller à un seul ministre.*

« Art. 81. — *Les questions écrites sont publiées à la suite du compte rendu in extenso; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent y être publiées.*

« *Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.*

« *Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion.* »

LISTE DE RAPPEL DES QUESTIONS ECRITES auxquelles il n'a pas été répondu dans le mois qui suit leur publication.

(Application de l'article 81 du règlement de l'Assemblée de l'Union française.)

Présidence du conseil.

Nos 242 M. Alfred Bour; 357 Mme Eboué-Tell; 405 M. Hazoumé.

Affaires économiques et financières.

Nos 436 M. Alfred Bour; 456 M. Paul Theetten; 478 M. Paul Theetten; 510 M. Alfred Bour; 515 M. Roger Dusseaulx; 522 M. Theetten.

Affaires étrangères.

Nos 343 M. Alfred Bour; 418 M. Alfred Bour; 438 M. Georges Riond; 453 M. Louis Delmas; 483 M. le général Sicé; 485 M. le général Sicé; 493 Mme M.-H. Lefaucheux; 502 M. Georges Riond.

Affaires sociales.

No 505 M. Pierre Cornet.

Agriculture.

No 481 Mme M.-H. Lefaucheux.

Anciens combattants et victimes de guerre.

Nos 477 Mme Eboué-Tell; 480 M. Dardelle; 523 M. Charlier; 535 Mme Eboué-Tell.

Budget.

Nos 533 M. Paul Theetten; 534 M. Paul Theetten.

Défense nationale et forces armées.

No 527 M. Joseph Dumas.

France d'outre-mer.

Nos 487 M. Le Brun Kéris; 518 Mme M.-H. Lefaucheux; 525 Mme M.-H. Lefaucheux; 532 M. Robert Léon.

Intérieur.

Nos 461 M. Pierre Cornet; 462 M. Pierre Cornet; 469 Mme M.-H. Lefaucheux; 475 M. Georges Le Brun Kéris.

ANNEXES AU PROCES-VERBAL

DE LA

séance du mardi 29 janvier 1957.

SCRUTIN (No 62)

Sur la première partie de la proposition relative au projet de marché commun européen.

Nombre des votants	**157**
Majorité absolue	**79**
Pour l'adoption	**118**
Contre	**39**

L'Assemblée de l'Union française a adopté.

Ont voté pour :

MM.
Ahidjo (Ahmadou).
Ahmed Abdallah.
André (Max).
Antonini.
Aubert.
Avinin.
Bangoura.
Baudoin.
Begarra.
Belabed.
Bême
Benichicou.
Bentounès.
Bernier.
Berthé.
Bertrand
Bidet (André).
Bocher.
Boisdon.
Boucavel.
Bouda (François).
Bougenot.
Bour (Alfred).
Burkhardt.
Castex.
Cazelles.
Céran-Jérusalemy.
Charles-Cros.
Charlier.
Chastenet.
Chekkal Daho.
Coquart.
Cornet.
Costes
Courtois.
Mme Suzanne Crémieux.
Daber.
Dardelle.
David-Parnac.
Dède.
Deroux.
Detraves.
Diallo.
Dumas.
Duval.
Eschenbrenner.
Fadda.
Frédet.
Gay.
Georget.
Gervain.
Gorse.
Gouyon (de).
Guillabert
Guirandou N'Diaye.
Guyard.
Hélène.
Iba Zizen.
Isautier.
Jacobson.
Jacquier.
Julien (Charles-André)
Junillon.
Kaouza.
La Gravière.
Lakhdari.
Mlle Le Ber.
Le Brun Kéris.
Le Coutaller.
Mme Lefaucheux.
Legentilhomme.
Léger.
Letourneau.
Lévy (Roger).
Loste.
Luciani.
Mme Malroux.
Mama
Marche.
Marquet.
Mayaki.
Menguy.
Michalet.
Monnet (Georges).
Mme Emilienne Moreau.
Morel.
Olléon (Jean).
Perier.
Pialoux.
Polycarpe.
Ramus.
Randretsa.
Raphaël-Leygues.
Rencurel.
Reverbori.
Reyt.
Ribéra.
Riond (Georges).
Rocaglia.
Rosenfeld
Roulleaux-Dugage.
Roy.
Saïdou Djermakoye (Issoufou).
Sarr Ibrahima.
Sarraut (Omer).
Schleiter (Gabriel).
Schmitt (René-Jean).
Schmitt (Robert).
Schneider.
Signoret.
Soppo Priso.
Sylla.
Thomas (Jean-Marie).
Troisgros.
Vignes.
Viniger.
Vivier.
Ya Doumbia.

Ont voté contre :

MM.
Audu (Jean-Bertrand).
Barbé.
Bazé (William).
Benon.
Boiteau.
Charles.
Cheikh Sidia.
Chiarasini.
Delmas (Louis).
Djima Doumbaye.
Dorange.
Dubois.
Mme Eboué-Tell.
Egretaud.
Feix.
Fleury.
Foccart.
Frey.
Giovoni.
Guiter (Jean).
Guy.
Habib-Deloncle.
Kamil.
Lachenal.
Mlle Lafon.
Laurin.
Lhuillier.
Mignot.
Mitterrand.
Moullec.
Natali.
Odru.
Oudard.
Parinaud.
Razafindrakoto.
Sicé.
Theetten.
Thévenin.
Toujas.

Se sont abstenus volontairement:

MM. Dupuy (Marceau) et Dusseaulx.

N'ont pas pris part au vote:

MM.
Ba Amadou.
Begat.
Benamor.
Blanchard de La Brosse.
Boumendjel.
Coulibaly (Mamadou).
Darlan.
Hazoumé.
Kémajou.
Khammao (Mme la princesse).
Lechani.
Léon.
Lounda.
Pheng.
Rogier.
Rogué.
Sali Ibrahima.
Sim Var.
Thonn Ouk.
Mme la Princesse Pingpeang Yukanthor.

Excusés ou absents par congé :

MM. Montrat et Peretti.

N'ont pas pris part au vote:

M. Albert Sarraut, président de l'Assemblée de l'Union française, et M. Laurent-Eynac, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance ont été reconnus, après vérification, conformes à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 63)

Sur la seconde partie de la proposition relative au projet de marché commun européen.

Nombre des votants..... 146
Majorité absolue..... 74

Pour l'adoption..... 107
Contre 39

L'Assemblée de l'Union française a adopté.

Ont voté pour:

MM.
Ahmed Abdallah.
André (Max).
Antonini.
Aubert.
Avinin.
Bangoura.
Baudouin.
Begarra.
Belabed.
Bême.
Bentchicou.
Bentounès.
Bernier.
Berthé.
Bertrand.
Bidet (André).
Bocher.
Boisdon.
Bougenot.
Bour (Alfred).
Castex.
Cazelles.
Céran-Jérusalemy.
Charles-Cros.
Charlier.
Chastenet.
Chekkal Daho.
Coquart.
Cornet.
Costes.
Courtois.
Mme Suzanne Crémieux.
Daber.
David-Darnac.
Dède.
Detraves.
Diallo.
Dumas.
Dupuy (Marceau).
Duval.
Eschenbrenner.
Fadda.
Frédet.
Gay.
Georget.
Gervain.
Gorse.
Gouyon (de).
Guirandou N'Diaye.
Guyard.
Héline.
Iba Zizen.
Jacobson.
Jacquier.
Julien (Charles André).
Junillon.
Kaouza.
La Gravière.
Lakhdari
Mlle Le Ber.
Le Brun Kéris.
Le Coutaller.
Mme Lefaucheux.
Léger.
Legentilhomme.
Letourneau.
Lévy (Roger).
Luciani.
Mme Malroux.
Marche.
Marquet.
Mayaki.
Menguy.
Michalet.
Monnet (Georges).
Mme Emilienne Moreau.
Morel.
Olléon (Jean).
Perier.
Pialoux.
Ramus.
Randretsa.
Raphaël-Leygues.
Rencurel.
Reverbori.
Reyt.
Ribéra.
Riond (Georges).
Rocaglia.
Rosenfeld.
Roulleaux-Dugage.
Roy.
Saïdou Djermakoye (Issoufou).
Sarraut (Omer).
Schleiter (Gabriel).
Schmitt (René-Jean).
Schmitt (Robert).
Schneider.
Signoret.
Soppo Priso.
Sylla.
Thomas (Jean-Marie).
Troisgros.
Vignes.
Viniger.
Vivier.
Ya Doumbia.

Ont voté contre :

MM.
Audu (Jean-Bertrand).
Barbé.
Bazé (William).
Benon.
Boiteau.
Charles.
Cheikh Sidya.
Chiarasini.
Delmas (Louis).
Djima Doumbaye.
Dorange.
Dubois.
Mme Eboué-Tell.
Egretaud.
Feix.
Fleury.
Foccart.
Frey.
Giovoni.
Guiter (Jean).
Guy.
Habib-Deloncle.
Kamil.
Lachenal.
Mlle Lafon.
Laurin.
Lhuillier.
Mignot.
Mitterrand.
Moullec.
Natali.
Odru.
Oudard.
Parinaud.
Razafindrakoto.
Sicé.
Theetten.
Thévenin.
Toujas.

Se sont abstenus volontairement:

MM.
Ahidjo (Ahmadou).
Boucavel.
Bouda (François).
Burkhardt.
Dardelle.
Deroux.
Dusseaulx.
Guillabert.
Isautier.
Loste.
Mama.
Polycarpe
Sarr Ibrahima.

N'ont pas pris part au vote:

MM.
Ba Amadou.
Begat.
Benamor.
Blanchard de La Brosse
Boumendjel
Coulibaly (Mamadou).
Darlan.
Hazoumé.
Kémajou.
Khammao (Mme la princesse).
Lechani.
Léon.
Lounda.
Pheng.
Rogier.
Rogué.
Sali Ibrahima.
Sim Var.
Thonn Ouk.
Mme la princesse Pingpeang Yukanthor.

Excusés ou absents par congé:

MM. Montrat et Peretti.

N'ont pas pris part au vote:

M. Albert Sarraut, président de l'Assemblée de l'Union française, et M. Laurent-Eynac, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance ont été reconnus, après vérification, conformes à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 64)

Sur l'ensemble de la proposition relative au projet de marché commun européen.

Nombre des votants..... 146
Majorité absolue..... 74

Pour l'adoption..... 107
Contre 39

L'Assemblée de l'Union française a adopté.

Ont voté pour:

MM.
Ahmed Abdallah.
André (Max).
Antonini.
Aubert.
Avinin.
Bangoura.
Baudouin.
Begarra.
Belabed.
Bême.
Bentchicou.
Bentounès.
Bernier.
Berthé.
Bertrand.
Bidet (André).
Bocher.
Boisdon.
Bougenot.
Bour (Alfred).
Burkhardt.
Castex.
Cazelles.
Céran-Jérusalemy.
Charles-Cros.
Charlier.
Chastenet.
Chekkal Daho.
Coquart.
Cornet.
Costes.
Courtois.
Mme Suzanne Crémieux.
Daber.
David-Darnac.
Dède.
Detraves.
Diallo.
Dumas.
Duval.
Eschenbrenner.
Fadda.
Frédet.
Gay.
Georget.
Gervain.
Gorse.
Gouyon (de).
Guirandou N'Diaye.
Guyard.
Héline.
Iba Zizen.
Jacobson.
Jacquier.
Julien (Charles André).
Junillon.
Kaouza.
La Gravière.

Lakhdari.
Mlle Le Ber.
Le Brun Kéris.
Le Coutalier.
Mme Lefaucheux.
Legentilhomme.
Léger
Letourneau
Lévy (Roger).
Luciani.
Mme Mairoux.
Marche.
Marquet.
Mayaki.
Menguy.
Michalet.
Monnet (Georges).
Mme Emilienne Moreau.
Morel.
Olléon (Jean).
Perier.
Pialoux.
Ramus.
Randretsa.
Raphaël-Leygues.
Rencurel.
Reverbori.
Reyt.
Ribéra.
Riond (Georges).
Rocaglia.
Rosenfeld.
Roulleaux-Dugage.
Roy.
Saïdou Djermakoye (Issoufou).
Sarraut (Omer).
Schleiter (Gabriel).
Schmitt (René-Jean).
Schmitt (Robert).
Schneiner.
Signoret.
Soppo Priso.
Sylla.
Thomas (Jean-Marie).
Troisgros.
Vignes.
Viniger.
Vivier.
Ya Poumbia.

Ont voté contre:

MM.
Audu (Jean-Bertrand).
Barbé.
Bazé (William).
Benon.
Boiteau.
Charles.
Cheikh Sidya.
Chiarasini.
Delmas (Louis).
Djima Doumbaye.
Dorange.
Dubois
Mme Eboué-Tell.
Egretaud.
Feix.
Fleury.
Foccart.
Frey.
Giovoni.
Guiter (Jean).
Guy.
Habib-Deloncle.
Kamit
Lachenal.
Mlle Lafon.
Laurin.
Lhuillier.
Mignot.
Mitterrand.
Moullec.
Natali
Odru.
Oudard
Parinaud.
Razafindrakoto.
Sicé.
Theetten.
Thévenin.
Toujas.

Se sont abstenus volontairement:

MM.
Ahidjo (Ahmadou).
Boucavel.
Bouda (François).
Darnelle.
Deroux.
Dupuy (Marceau).
Dusseaulx.
Guillabert.
Isautier.
Loste.
Mama.
Polycarpe.
Sarr Ibrahima.

N'ont pas pris part au vote:

MM.
Ba Amadou.
Begat.
Benamor.
Blanchard de La Brosse.
Boumendjel.
Coulibaly (Mamadou).
Darlan.
Hazoumé.
Kémajou.
Khammo (Mme la Princesse).
Lechani.
Léon.
Lounda.
Pheng.
Rogier.
Kogué.
Sail Ibrahima.
Sim Var.
Thonn Ouk.
Mme la Princesse Pingpeang Yukanthor.

Excusés ou absents par congé:

MM. Montrat et Peretti.

N'ont pas pris part au vote:

M. Albert Sarraut, président de l'Assemblée de l'Union française, et M. Laurent-Eynac, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance ont été reconnus, après vérification, conformes à la liste de scrutin ci-dessus.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.